GRASSE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL 2019

AGENDA 21
Grasse

01 axe ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

- GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE
- CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES SERVICES MUNICIPAUX

02 axe BIODIVERSITÉ & RESSOURCES

- CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX « CLIMAT-ÉNERGIE »
- PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES
- PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS
- AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES

03 axe CADRE DE VIE

- CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS
- ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC
- VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS

04 axe DYNAMISME TERRITORIAL

- SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE
- CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE
- RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS OU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

05 axe EQUITE SOCIALE ET CULTURELLE

- RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES
- FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS
- SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ

Préambule

« Un outil pour maintenir le développement durable au cœur des débats »

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport est construit sur la même architecture que la stratégie municipale de développement durable élaborée dans le cadre de la démarche Agenda 21 et adoptée en Conseil Municipal en juin 2016.

Définition du Développement Durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Le concept de développement durable peut être appréhendé autour de l'interaction de quatre dimensions : la préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels…), la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales…), le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes ou marchandises, répartition des richesses, responsabilité des organisations, économie verte…) et la gouvernance (co-construction, transparence, amélioration continue …).

Auto-évaluation au regard des cinq finalités du développement durable

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable, cités ci-dessous, mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Finalités du Développement Durable :

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
3. L'épanouissement de tous les êtres humains
4. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
5. Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Système d'évaluation :

Selon les cas, l'action peut se révéler avoir sur l'une des finalités :
Un impact **positif** correspondant à un **X**

Changement Climatique	Biodiversité, ressources	Epanouissement	Cohésion sociale, solidarité	Modes de production responsables

Identification des actions :

Amélioration continue	Nouvelle réalisation	Projet à venir
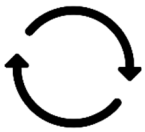		

Table des matières

01 AXE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 6
GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE 8
01 - Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public 8
02 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux 8
03 - Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité 9
04 - Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics 9
05 - Parfaire les conditions d'accueil du public 9
06 - Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville 10
07 - Suivre une démarche de développement durable dans les projets de la ville 11
CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES SERVICES COMMUNAUX 12
08 - Réduire le bilan carbone « Patrimoine-Services » de la collectivité 12
09 – Adopter les écogestes 12
10 - Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables 13
11 - Développer les Nouvelles Technologies de l'Information & Communication 14
12 - Mener une politique des ressources humaines responsable 15
13 - Encourager les comportements écoresponsables des agents 17
14 - Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques 17
15 - Favoriser les échanges, la santé et le bien-être au travail pour tous 18
16 – Assainir les finances publiques 18
02 AXE BIODIVERSITÉ & RESSOURCES 20
CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX « CLIMAT-ÉNERGIE » 22
PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES 23
19 - Relever le défi d'une gestion écoresponsable des ressources naturelles 23
20 - Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources 24
21 - Réduire les rejets polluants dans le milieu naturel 25
PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS 27
22 - Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques 27
23 - Valoriser et favoriser la présence de certaines espèces 27
AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES 29
24 - Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter 29
25 - Anticiper les effets du changement climatique pour limiter l'exposition du territoire 30
26 - Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques 30
03 AXE CADRE DE VIE 32
CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS 34
27 – Valoriser le patrimoine grassois 34
28 – Affirmer le « Grand Centre » dans sa fonction et son attrait 35
29 – Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers 38
30 – Répondre aux besoins d'aménagements numérique du territoire 38
31 – Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines 39
32 – Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale 40
ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC 42
33 – Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable 42
34 – Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics 42
35 – Soutenir la mobilité durable au travers des politiques de stationnement et de la circulation 44
36 – Encourager une offre de service de transport en commun performant et de qualité 46

VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS 47
37 – S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs 47
38 – Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages 48
04 AXE DYNAMISME TERRITORIAL 49
SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE 51
39 – Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique 51
40 – Accompagner le volet agricole des produits naturels manufacturés 52
CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE 54
41 – Orienter les visiteurs et les grassois vers un tourisme culturel 54
42 – Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières 54
43 – Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables 55
44 – Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial 56
45 – Développer l'enseignement supérieur 57
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 59
46 – Accompagner et conforter le tissu associatif 59
47 – Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif 59
48 – Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations 60
05 AXE ÉQUTÉ SOCIALE & CULTURELLE 61
RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES 63
49 – Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités 63
50 – Coordonner la politique de santé publique territoriale 64
51 – Animer et aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges 64
52 – Développer l'emploi et favoriser l'insertion sociale et professionnelle 65
53 – Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels et savoir-faire entre pays 65
FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS 67
54 – Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs des personnes présentant un handicap 67
55 – Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse 68
56 – Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun 68
58 – Développer les activités sportives 70
SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ 72
59 – Rassembler les Grassois autour de la vie passée, présente et future 72
60 – Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat 74
61 – Informer et associer les acteurs locaux 74

01 axe
ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE 8

01 - Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public 8
02 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux 8
03 - Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité 9
04 - Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics 9
05 - Parfaire les conditions d'accueil du public 9
06 - Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville 10
07 - Suivre une démarche de développement durable dans les projets de la ville 11

CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE 12

08 - Réduire le bilan carbone 12
09 – Adopter les écogestes 12
10 - Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables 13
11 - Développer les Nouvelles Technologies de l'Information & Communication 14
12 - Mener une politique des ressources humaines responsable 15
13 - Encourager les comportements écoresponsables des agents 17
14 - Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques 17
15 - Favoriser les échanges, la santé et le bien-être au travail pour tous 18
16 – Assainir les finances publiques 18

Engagement n°1 : Gérer le patrimoine communal de manière éco-responsable

1

- Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux
- Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité
- Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics
- Parfaire les conditions d'accueil du public et des scolaires
- Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville
- Réduire le bilan carbone « Patrimoine-Services » de la collectivité

Engagement n°2 : Chercher l'exemplarité dans le fonctionnement interne des services municipaux

2

- Eco-concevoir les événements, les réceptions, les congrès et les manifestations
- Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables
- Mettre le développement durable au centre du pilotage interne des services
- Mener une politique R.H. responsable (parité, diversité, prévention et formation)
- Encourager les comportements éco-responsables des agents
- Favoriser les échanges et le bien-être au travail pour tous

Auto-évaluation :

GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE

Être exemplaire, c'est le défi de toute collectivité locale qui s'engage dans une démarche de développement durable. Elle va donc appliquer à elle-même ce qu'elle préconise pour tous, montrant ainsi l'exemple à ses partenaires institutionnels, aux entreprises, aux associations comme aux citoyens, l'objectif étant d'ouvrir la voie pour les associer tous.

A travers cet axe, la ville de Grasse se donne donc pour ambitions de bien maîtriser ses consommations, voire de les réduire à qualité de confort égale ou supérieure. Dans le même esprit, il s'agit de faire en sorte que les constructions neuves intègrent systématiquement les principes de sobriété en carbone, de performance énergétique et d'économie circulaire.

01 - Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public

	Rénovation du parc d'éclairage public : 2018 - L'efficacité énergétique due aux travaux est de 43,51 % supérieure à l'existant, et de 25,83 % supérieure sur la totalité du réseau.	X	X			X
	***Extinction nocturne* :** Afin de préserver la biodiversité, la ville de Grasse va expérimenter début 2020 l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit (1h-5h) dans le quartier de Saint François.	X	X			X

02 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux

NEW	**Certificats d'Economies d'Energie (CEE) :** Les travaux d'efficacité énergétique réalisés font l'objet de CEE. En 2019, ces certificats ont été vendus pour un montant de 566k€.	X	X	X		X
	Contrat de Performance Energétique (CPE) : 2019 - La ville de Grasse s'est groupée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour étudier la pertinence de conclure un nouveau CPE.	X	X	X	X	X
	Travaux d'économies d'énergie : La ville poursuit ses investissements en faveur de la performance énergétique : remplacement de menuiseries dans les écoles de Saint Mathieu et Gérard Philipe et à la Salle Omnisports, relamping, isolation, etc.	X	X	X		X
	***Relamping des deux parkings* :** Remplacement de tous les luminaires par des luminaires basse consommation et équipés de variateurs d'intensité et de détection de présence.	X	X			X
	***Plan de rénovation énergétique des écoles* :** Suite à l'étude réalisée, la programmation pluriannuelle (2020-2026) prévoit des travaux d'efficacité énergétique sur toutes les écoles : des travaux avec des retours sur investissements rapides et des travaux de rénovation ambitieux sur quelques groupes scolaires.	X	X	X		X

03 - Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité

	Economies d'eau : La gestion des alertes fuites, la mise en circuit fermée des fontaines et l'utilisation rationnelle de l'eau permet de diminuer la consommation en eau et de préserver cette ressource précieuse.	X	X			X

04 - Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics

NEW	**Handi-mobilité à la demande :** 12 points d'arrêts sont desservis sur le territoire des trois agglomérations de l'Ouest 06 par les trois services de transport à la demande pour les personnes en grandes difficultés de mobilité.			X	X	
	Permanences CCAS dans les mairies annexes : Une assistante sociale se déplace une à deux fois par mois selon le hameau permettant un accompagnement social de proximité (322 personnes reçues lors des 72 permanences de 2019).			X	X	
	Passage piétons sécurisés : Une dizaine de passages cloutés sécurisés par un éclairage et de passages cloutés tactiles pour malvoyants.			X	X	
	Arrêts bus : Mise aux normes de leur accessibilité. Entre 7 et 10 arrêts réalisées chaque année depuis 2014 dans le cadre du SD'AP de la CAPG. 2019/2020 : arrêts de bus sur les avenues de Lattre de Tassigny et Georges Pompidou.			X	X	
	Accès aux services publics : Service des formalités administratives (cartes d'identité, passeports) à domicile une fois par semaine. Profite aux personnes ne pouvant se déplacer en raison de pathologies lourdes.			X	X	

05 - Parfaire les conditions d'accueil du public

NEW	**Travaux dans les cimetières :** Un nouvel espace cinéraire (Sainte Brigitte), nouvelle plateforme de 40 caveaux (Roumiguières) et création d'une salle de recueillement laïc pour les obsèques.			X	X	
	Rénovation des bâtiments : 2019 – Poursuite des travaux de sécurisation Vigipirate et d'entretien des écoles et des crèches pour un investissement de 824 082€$_{TTC}$.			X	X	
	Mise à disposition des salles : À la disposition de la Collectivité, des entreprises et des associations pour des évènements avec une tarification préférentielle pour le monde associatif grassois.			X	X	
	Modernisation des équipements publics de restauration scolaire : 2019 - L'école Antoine Maure est la dernière des écoles élémentaires à être équipée d'un self EVEIL & GOUT, permettant de responsabiliser les enfants et de limiter le gaspillage alimentaire.	X	X	X	X	X
	Entretien des bâtiments communaux : Entretien des locaux municipaux par des agents qualifiés et formés utilisant des produits écolabellisés et/ou ingrédients d'origine naturelle.	X	X			X

	Palais des Congrès : Finaliser les travaux de rénovation du notamment la salle plénière Gérard Philipe.			X		
	Concession des cimetières : La ville a été désignée « ville pilote » pour le nouveau logiciel de la Société Arpège qui permet d'interroger son smartphone sur la position de la concession. Mise en place à la fin de la période test (certainement 2020).			X	X	
	Cimetière des Roumiguières : Aménagement d'une nouvelle plateforme en fin d'année/début 2020.			X	X	

Piste de progrès : La fréquentation des salles dans le cadre « affaires » est en cours de développement avec l'aide du site Internet www.palaisdescongres-grasse.fr et une présence sur les réseaux sociaux.

ZOOM SUR L'EXTENSION DU GROUPE SAINT MATHIEU

Les travaux d'extension et de restructuration partielle du groupe scolaire de Saint Mathieu ont débuté en juillet 2019 pour une livraison en septembre 2020. Ils visent une restructuration des distributions, une diversification des espaces extérieurs, un agrandissement des lieux trop exigus, une amélioration des accès et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'extension de 130 m² de la cour des élèves de l'école élémentaire prévoit des espaces verts intégrés, ainsi qu'un plateau sportif équipé et des gradins.

06 - Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville

NEW	**Désherbage des allées des cimetières en partenariat avec l'ESAT de Saint-Antoine** : Partenariat permettant aux personnes en situation de handicap d'apporter leur aide pour l'entretien des cimetières de la ville (6 jeunes et un éducateur technique).		X		X	
	Traitements phytosanitaires : Les services des cimetières, de la voirie et des espaces verts utilisent un désherbage thermique ou un désherbage manuel afin de ne plus utiliser de produits chimiques		X	X		X
	Gestion différenciée : Pour les 42 hectares que comptent les espaces verts, une gestion différenciée selon cinq niveaux est appliquée	X	X	X		X
	Charte de l'arbre : La charte, qui sera élaborée en 2020, vise à définir les objectifs et moyens quant à la préservation, gestion, restauration, extension et enrichissement de ce patrimoine	X	X	X	X	X

	Tailles des arbres *:* L'idée est de ne tailler que ce qui est nécessaire par des tailles de cohabitation lorsque cela est possible.		X			

ZOOM SUR LE « ZERO PHYTO »

La ville de Grasse met tout en œuvre pour tendre vers l'objectif « zéro phyto ».

Les produits utilisés sont bio. Cette démarche de diminution de l'utilisation des pesticides et de la promotion des produits naturels concerne également l'utilisation d'engrais et amendements organiques pour les espaces verts.

Actuellement, il est expérimenté l'utilisation d'un désherbant à base de vinaigre et l'utilisation de binettes électriques. Toutefois, les 13 palmiers de la ville sont traités avec un produit chimique.

Piste de progrès : Continuer à explorer les pistes de traitements à base de champignons ou autre produit bio.

07 - Suivre une démarche de développement durable dans les projets de la ville

NEW	**Label Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) :** Le projet du Campus universitaire de l'ancien Palais de Justice est le premier projet de réhabilitation qui vise une labellisation BDM attestant une démarche de qualité environnementale et d'amélioration continue, via un système de garantie participatif (2020/2021).	X				X
	Intégration du développement durable dans les projets : Vision écoresponsable de la conception, de la construction et l'aménagement.	X	X	X	X	X
	L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et la place des différents acteurs : Désignation d'un chef de projet expérimenté et ouvert à la culture collective, ainsi qu'intervention et association de multiples acteurs.			X	X	
	Les études-pré opérationnelles et le programme : Parties intégrantes du projet avec la prise en compte de données sociétales, culturelles, patrimoniales, etc.	X	X	X	X	X

CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES SERVICES COMMUNAUX

En associant, dans leurs modes de fonctionnement, des « bons » réflexes au quotidien et des choix de gestion intégrés, les collectivités peuvent diminuer les pressions exercées par leurs activités sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation des ressources. De même, dans les décisions qu'elles prennent, elles peuvent influer et agir dans le même sens auprès de leurs partenaires.

Devenir une collectivité exemplaire est certes très valorisant mais implique aussi une mobilisation interne de la part de chacun.

La dynamique d'exemplarité doit s'appuyer sur une volonté forte des élus et des directeurs pour se propager au sein des services. Ce sont des agents sensibilisés, bien formés et convaincus qui pourront, à leur tour, convaincre le mieux.

08 - Réduire le bilan carbone « Patrimoine-Services » de la collectivité

NEW	**Renouvellement de la flotte automobile :** 2019 – 14 véhicules vieillissants ont été remplacés par des modèles moins polluants et moins consommateurs. En 5 ans, 67 véhicules renouvelés pour un montant total de 1 472 579 € afin de renforcer les moyens et la sécurité des équipes municipales.	X	X	X		
NEW	**Véhicule électrique :** Une quinzaine de véhicules et équipements à motorisation électrique sera livrée en fin d'année 2019.	X	X			X
	Electricité 100% Verte : Le choix d'une électricité 100% d'origine renouvelable permet d'éviter l'émission annuelle de plus de 700 tonnes équivalent CO_2	X	X			X
	Développement des énergies renouvelables : Deux microcentrales hydroélectriques sur le réseau d'eau potable.	X	X			X

ZOOM SUR LE CHOIX DU CARBURANT DES VEHICULES

Les véhicules légers berlines et utilitaires acquis ces 2 dernières années sont équipés d'une motorisation thermique essence pour 2 raisons principales :

1. Les véhicules municipaux circulent la plupart du temps en ville, et la motorisation diesel dégage des particules fines dangereuses pour les piétons.
2. Dans le futur, les motorisations essence peuvent évoluer avec un équipement annexe vers un carburant non fossile comme l'éthanol dit E85 lorsqu'une station de ravitaillement le proposera sur le territoire Grassois.

09 – Adopter les écogestes

NEW	**Utilisation de carafe en verre :** Depuis 2019, lors des conseils municipaux, des carafes d'eau sont mises à disposition au lieu des bouteilles en plastiques ainsi que des verres en verre.	X	X	X	X	X

NEW	**Recyclage des luminaires usagers** : La Régie des Parkings a automatisé le renvoi vers le fournisseur de tubes fluorescents avec un dépôt trimestriel.	X	X			X
NEW	**Dématérialisation :** Depuis 2019, la transmission des budgets, des budgets annexes et des comptes Administratifs au contrôle de légalité est dématérialisée. Tous les arrêtés sont dématérialisés ce qui évite les déplacements en Préfecture de Nice.					X
NEW	**Distribution d'eau au CCAS** : Remplacement des fontaines à eau avec bouteilles de distribution plastique par des fontaines connectées sur le réseau de distribution d'eau	X	X			X
NEW	**Utilisation de matériel de récupération :** Des animations sensorielles à destination des enfants ont été réalisées avec du matériel de récupération (bouteilles sensorielles, panneaux tactiles…) dans plusieurs multi-accueils.	X	X	X	X	X
	Implication des services municipaux : Réduction de la consommation de papier, covoiturage, limitation des déplacements, etc.	X	X	X	X	X
	Diminution du nombre d'impression **:** Le service Communication souhaite diminuer le nombre d'impressions papier. Un état des lieux puis des actions vont être mises en place pour ajuster demandes et réels besoins.					X

Piste de progrès :

- Une utilisation rationnelle des objets en plastique doit s'imposer autant en interne dans les services que dans la ville : dans les distributeurs de café, chez les commerçants, lors des manifestations, lors des événements du protocole, etc.
- Ateliers d'initiation informatique « Bien gérer sa boîte mail » pour limiter l'impact écologique lié à la consommation d'énergie qu'implique le stockage des données sur les serveurs.

10 - Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables

	Politique d'achats responsables : Préoccupation importante et véritable choix de la direction, les principes du développement durable sont intégrés dans les marchés publics avec l'intégration de critères environnementaux et sociaux (en 2019 : 15 marchés publics sur un total de 66 marchés publics conclus).	X	X	X	X	X
	Chantier Propre : Charte ajoutée dans le dossier de consultation des entreprises lors des grands travaux de voirie et de réhabilitation de bâtiments, afin de limiter les nuisances pour l'environnement proche.	X	X	X	X	X

Piste de progrès : Evaluer la stratégie d'achat durable et adapter les futurs cahiers des charges aux besoins.

ZOOM SUR LA MASSIFICATION DES ACHATS

Acheter responsable n'est pas forcément plus cher, il faut pour cela une réflexion poussée en amont et connaitre les moyens pour cette mise en place (sourçage, techniques de fabrication, etc.). Il faut notamment mobiliser les **leviers de performance des achats** :

- Regrouper plusieurs achats pour donner un effet de volume (gains tarifaires) et réduire les coûts administratifs associés (gains sur la passation et l'exécution des marchés) ;
- Stopper les achats dispersés dans les services ;
- Prendre en compte des achats à venir (logique pluriannuelle) ;
- Regrouper des achats d'autres collectivités (groupement de commande).

La massification s'accompagne d'une démarche en amont d'expression du besoin au plus juste :

- Achats en circuit court ;
- Intégrer lorsque cela est possible la durabilité, la faible consommation, demander des normes (Exemple : ISO 26000 Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE), des labels ou des équivalences, faire signer des chartes d'engagement et de respect de ces règles ;
- Mise en place dans les cahiers des charges : critères éco (respect des normes, utilisation de matière, transports…) ;
- Accorder une place à l'écologie (tableaux comparatifs, évaluations, testing) ;
- Jouer sur la durée de vie, se poser les bonnes questions au moment du montage des consultations.

11 - Développer les Nouvelles Technologies de l'Information & Communication

NEW	**KROQI :** Plateforme numérique publique de travail collaboratif, mise à disposition de tous les acteurs de l'opération, constitue le lieu de stockage unique de tous les documents. Elle a notamment été utilisée pour l'Arche de l'Hôtel de Ville ainsi que les places de la Médiathèque.			X		X
NEW	**Grasse F@mille** : Outil moderne de gestion des interactions avec les familles, le portail offre un accès permanent sur internet à toutes les démarches administratives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.			X	X	
NEW	**Service à la population :** Mise en place des demandes de rendez-vous en ligne (site de la ville de Grasse) pour les passeports et les cartes nationales d'identité. Actif depuis le 18 avril 2019 avec une moyenne de 900 rendez-vous par mois.			X	X	
NEW	**Outil de visioconférence :** Afin d'éviter les déplacements, un outil de visioconférence est mis à disposition des services municipaux.	X	X	X	X	
	Paiements : Règlement par carte bancaire pour les concessions funéraires des cimetières et mise en place du paiement en ligne par le CCAS pour les multi-accueils/crèches.			X	X	
	Espace Citoyen : Accessible sur le site de la ville, permet d'effectuer des démarches administratives et d'obtenir des actes (pas de déplacement ni de plages horaires à respecter).	X	X	X	X	

	Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) : En partenariat avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur et au nombre de 4, ils visent à réduire la fracture sociale en permettant à tous l'accès à Internet et d'utiliser les nouvelles technologies.			X	X	
	Progiciel de Gestion : Mise en place d'un progiciel visant à redéfinir la place de l'outil numérique et ses usages dans les services techniques, afin de fiabiliser l'action opérationnelle, tout en réduisant les risques d'erreur.			X		

Piste de progrès :

- Suivre, optimiser et paramétrer les impressions aux seins des différents services.
- Renforcer l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des sites administratifs en ligne, notamment en lien avec les mairies annexes concernant les pré-demandes CNI/Passeport à réaliser sur le site ANTS depuis la suppression du formulaire papier.

ZOOM SUR LE RENFORCEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le RGPD (Règlement général des données à caractère personnel) renforce les droits des personnes et les sanctions contre les acteurs qui collectent, stockent et exploitent des données à caractère personnel.

Concrètement, la Ville de Grasse met en œuvre ce nouveau cadre légal en informant l'usager de manière claire, intelligible et accessible, en obtenant le consentement de l'usager et enfin en détruisant les données en fin de traitement.

12 - Mener une politique des ressources humaines responsable

NEW	**Evaluation des risques psychosociaux** : A fait l'objet d'une étude préalable par un étudiant en master 2 en psychologie du travail, afin de définir une méthodologie permettant de faire un diagnostic et une évaluation de ce risque au sein des services de la commune.			X		
NEW	**Mutualisation des agents :** En 2019, le Directeur Général des Services et un agent ayant pour mission la recherche de financement ont été mutualisé (de la CAPG vers la Ville) ainsi que le bureau d'Etude et Modernisation (de la Ville vers la CAPG).					X
NEW	**Formation sur les règles d'hygiène et de sécurité :** Tous les chefs de service ont été formés sur les enjeux de la prévention et à l'organisation de la sécurité au travail.			X		
	Gestion des ressources humaines : La gestion de la paie, de la carrière, des formations, des congés, des frais de missions, des arrêts se fait désormais sur un progiciel accessible via un navigateur internet.			X	X	
	Optimisation des ressources humaines : Plusieurs actions sont menées conjointement pour réduire les charges de gestion, trouver les pistes d'économie et optimiser			X	X	

	l'organisation des services avec de nouveaux efforts attendus pour la période 2018-2020.					
↻	**Effectif :** L'effectif de début d'année 2019 à 942 agents a évolué comme suit : 7 arrivées (agents verbalisateurs de la régie des parkings), 1 recrutement chargé action culturel, 1 recrutement chargé des expositions, 17 recrutements par le biais d'emplois aidés type « parcours emploi compétence », plus un recrutement chargé de mission cœur de ville, soit 27 recrutements au total. Dans le même temps, on constate 35 départs en retraite qui ont généré 23 recrutements pour remplacement, soit une économie de 12 postes.			X		X
↻	**Parité Femme/Homme :** Le statut de la fonction publique garantit un égal traitement des fonctionnaires quel que soit leur sexe à compétences équivalentes.			X	X	

ZOOM SUR LA PARITÉ FEMME/HOMME

Catégories	Femmes	Hommes	Total
A	24	26	50
B	36	29	65
C	482	345	827

Le tableau ci-dessus recense les données de l'année 2019 avec 942 agents et concerne les agents stagiaires, titulaires et contractuels permanents à l'exclusion des contrats aidés et des vacataires.

↻	**Formation :** Favorise le développement professionnel et personnel, et facilite les parcours professionnels, la mobilité et la promotion (en 2019, 453 agents se sont inscrits à une formation).	X	X	X	X	X
↻	**Prévention des accidents au travail :** Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est mis à jour régulièrement tout au long de l'année ; 250 agents des écoles ont été formés aux « gestes qui sauvent ».			X	X	
↻	**Emploi de personnes Handicapées :** La ville de Grasse intègre dans son effectif un taux de 5,89 % de personnes présentant un handicap en 2019 contre 5,65% en 2017.			X	X	
↻	**Télétravail :** C'est une réalité à l'exclusivité des agents qui rencontrent des difficultés médicales qui justifient temporairement une organisation de leur temps de travail. Cette nouvelle situation fait actuellement l'objet d'échange entre les membres du Comité Technique dans la perspective d'une mise en œuvre plus générale.	X	X	X	X	X
⚙	***Formation aux gestes qui sauvent*** **:** Dans le cadre de l'objectif gouvernemental de former au moins 80% des fonctionnaires, le service de Prévention proposera à l'ensemble du personnel une session de sensibilisation d'une durée d'environ 2 heures.			X	X	

Piste de progrès : Le prochain processus d'évaluation du télétravail permettra l'actualisation du Temps de travail, les fiches de poste facilitant ainsi la définition des missions qui pourraient faire l'objet d'un télétravail. Il s'agit d'un outil qui pourrait permettre l'amélioration des conditions de travail, facilitant par la même occasion la prévention des risques psycho-sociaux et l'Amélioration de la Qualité de Vie au Travail (AQTV).

13 - Encourager les comportements écoresponsables des agents

	Expérience de géolocalisation pour les déplacements professionnels : Le contrôle de la localisation des véhicules fait l'objet d'un suivi et de notes demandant des précisions.	X				X
	Partage de véhicules : Afin d'éviter les immobilisations de véhicule, 13 véhicules sont mis à disposition des agents de la ville	X				X
	Prise en charge partielle du forfait transport en commun **:** La ville participe à hauteur de 50% aux frais de transports en commun, avec la signature prochaine d'une convention avec la CAPG, le reste à charge des agents de la ville de Grasse sera minimisé. En 2019, quatre agents en bénéficient.	X	X	X	X	X

ZOOM SUR LE PLAN DE MOBILITE DES AGENTS

Par son Plan de Mobilité des agents, la ville souhaite lutter contre la pollution liée aux transports. C'est une démarche qui vise à favoriser le recours à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : elle va générer des modifications au niveau de l'organisation du travail, du management et des relations sociales. Il s'inscrit également comme une démarche « gagnant-gagnant » apportant de nombreux bénéfices pour l'administration et pour l'agent.

Un questionnaire a été transmis aux agents avec leur bulletin de salaire du mois de Juin (198 retours au 18/07/19). Les premiers résultats ont été présentés lors de l'événement du 16 septembre 2019 dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.

14 - Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques

	Commissions municipales : Avant chaque Conseil Municipal, 7 à 8 réunions préalables sont tenues.	X	X	X	X	X
	Commissions communautaires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : La ville de Grasse est représentée par 24 élus sur les 70 élus communautaires	X	X	X	X	X

	qui assurent la cohérence des politiques publiques au travers de 12 commissions.					
	Réunions de Direction : Mensuelles, elles permettent d'assurer une bonne coordination entre les services.	X	X	X	X	X
	Réunions de Cabinet : Elles ont pour objectif de faire un état des lieux des dossiers en cours et de préparer les séquences importantes inscrites à l'agenda de Monsieur le Maire.	X	X	X	X	X
	Agenda 21 : A été adopté en Conseil Municipal le 28 juin 2016 et son comité de pilotage est composé de 8 élus référents.	X	X	X	X	X

15 - Favoriser les échanges, la santé et le bien-être au travail pour tous

NEW	**Charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles :** Projet visant à informer les agents et l'Education Nationale des dispositions statutaires ainsi que les missions qui leur incombent.			X	X	
	Médecine préventive : Les agents font l'objet d'une surveillance médicale sous la forme de visites périodiques afin d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.			X	X	
	Vaccinations gratuites : Les agents municipaux bénéficient d'une vaccination gratuite contre le virus de la grippe dès le début des périodes automnales (en 2018, 36 vaccinations).			X	X	
	Absentéisme : Les missions de contrôles des arrêts maladie et des accidents de travail ainsi que les visites d'embauches sont réalisées par des médecins assermentés. Congés maladie ordinaire : 2019, 11 160 jours en prévision (9 300 jours sur les 10 premiers mois) contre 2018, 11 333 jours.			X	X	
	Accueil des agents : Mise en place d'un accueil sécurité au poste pour chaque nouvel agent ou en cas de changement de poste et actualisation des fiches d'expositions aux risques pour chaque poste de travail.			X	X	

16 – Assainir les finances publiques

	Stratégie de gestion des finances communales : la stratégie porte ses fruits : une situation financière assainie dans un climat d'austérité, une dette sécurisée, la réduction des charges par une refonte structurelle de l'organisation communale, 0% d'augmentation des taux des impôts locaux, une épargne restaurée.			X	X	X
	Vente aux enchères : Mise sur les sites d'enchères publiques des matériels usagés dont la ville de Grasse n'a plus l'utilité afin de favoriser le réemploi et de générer des recettes supplémentaires.					X
	Mise en place d'un règlement budgétaire et financier : Celui-ci permettra de préciser les principales règles de gestion budgétaires et financières à appliquer au sein de la Ville de Grasse.			X		

Piste de progrès : Dans le cadre de la politique d'évolution des produits de la fiscalité, il est indispensable de maintenir voire d'approfondir les investigations permettant d'enrichir les bases fiscales de données actualisées.

ZOOM SUR LA GESTION DES FINANCES COMMUNALES

En 2019, une opportunité a été saisie pour sécuriser un emprunt structuré par son passage en taux fixe, la commune bénéficiant d'une procédure dite dérogatoire et des conditions très favorables.

Depuis 2014, ce sont 7,4 M€ d'économies de fonctionnement des services, 1,2 M€ d'économie de la masse salariale, dette toxique réduite de 10,75 M€, une réduction des charges financières de 5,7 M€ et une baisse du volume des frais financiers de 1,74 M€

C'est aussi une capacité d'épargne retrouvée : le redressement des finances communales a permis de dégager une épargne brute revalorisée de près de 80% en 2018. C'est un signe de meilleure santé financière qui correspond au solde des opérations de la commune (recettes – dépenses de fonctionnement) :

- En 2014, près de 80% des dépenses d'investissements étaient fiancés par l'emprunt ;
- En 2019, l'appel aux financements bancaires prévisionnel est à peine supérieur à 50%.

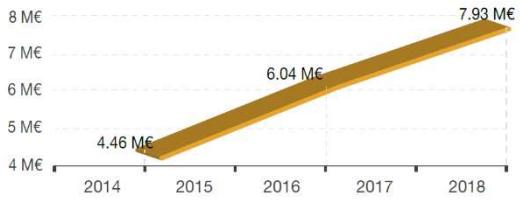

Au 31 décembre 2018

OBJECTIF 2019-2020 : INVESTIR POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

- ☞ + 28 M€ au service de la ville et des Grassois
- ☞ 16,12 M€ : renouvellement urbain et patrimoine
- ☞ 12,1 M€ : travaux de proximité et vie quotidienne

02 axe
BIODIVERSITÉ & RESSOURCES

CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX CLIMAT-ÉNERGIE 22
17 - Participer aux actions communes du Plan Climat Ouest 06 22
18 - Collaborer à la stratégie énergétique et climatique portée par l'intercommunalité 22

PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES 23
19 - Relever le défi d'une gestion écoresponsable des ressources naturelles 23
20 - Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources 24
21 - Réduire les rejets polluants dans le milieu naturel 25

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS 27
22 - Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques ... 27
23 - Valoriser et favoriser la présence de certaines espèces 27

AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES 29
24 - Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter 29
25 - Anticiper les effets du changement climatique pour limiter l'exposition du territoire 30
26 - Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques 30

Engagement n°3 : Contribuer aux engagements nationaux de transition énergétique

3

- Participer aux actions communes du Plan Climat Ouest 06
- Collaborer à la stratégie énergétique et climatique portée par l'intercommunalité

Engagement n°4 : Préserver les milieux naturels, lutter contre le gaspillage et limiter l'épuisement des ressources

4

- Relever le défi d'une gestion éco-responsable des ressources naturelles
- Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage
- Réduire les rejets polluants dans le milieu naturel

Engagement n°5 : Mieux connaître les milieux naturels pour mieux les protéger et les promouvoir

5

- Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques et renforcer sa résilience
- Valoriser la présence d'arbres et de jardins en ville et favoriser certaines espèces.

Engagement n°6 : Amoindrir la vulnérabilité face aux risques liés à l'environnement ou au changement climatique

6

- Limiter le risque d'inondation par une gestion partagée des eaux pluviales
- Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter
- Anticiper les effets du changement climatique pour limiter l'exposition du territoire
- Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques

Auto-évaluation :

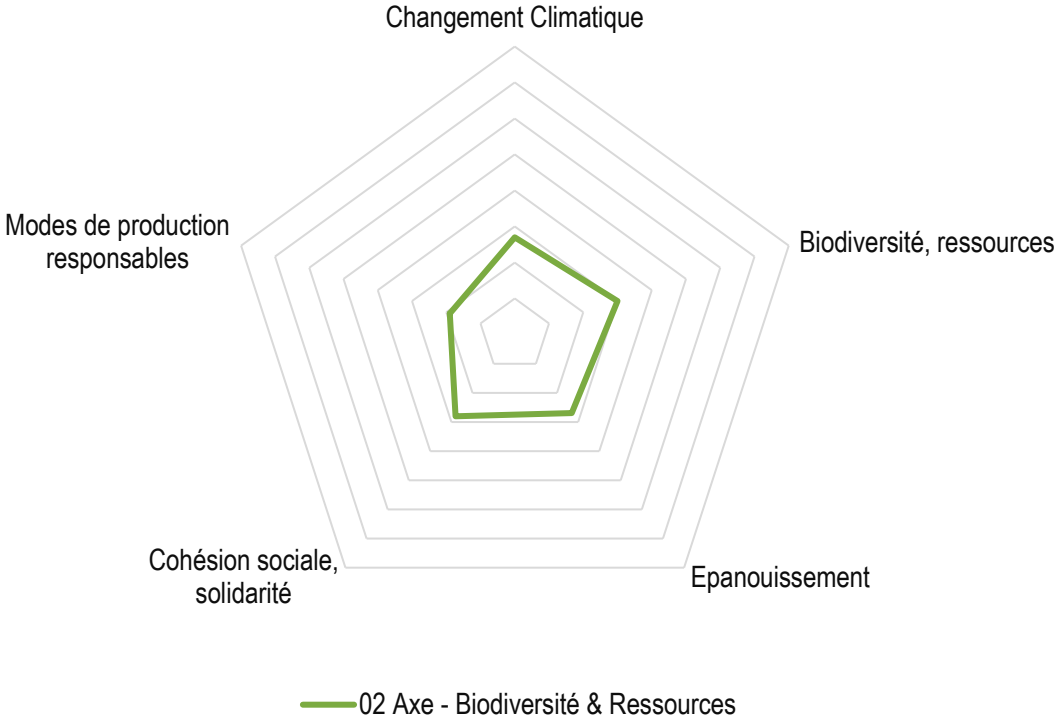

CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX « CLIMAT-ÉNERGIE »

La ville de Grasse s'est engagée dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) avec les villes de Cannes, Antibes et les communautés d'agglomération de Sophia-Antipolis (CASA), Pays de Grasse (CAPG) et Pays de Lérins (CAPL). Le PCET renforce le volet climat-énergie de l'agenda 21. Adoptée en Conseil Municipal du 12 décembre 2013, cette démarche unique en France a permis de définir une stratégie énergétique et climatique commune dans un bassin de vie cohérent et stratégique.

Afin d'amplifier la collaboration entre territoires, une nouvelle convention de partenariat a été signée en juillet 2014 pour la mise en œuvre des actions communes et inclure les nouveaux périmètres des intercommunalités Pays de Grasse et Pays de Lérins. Cette intelligence politique permet de dépasser les frontières administratives dans la construction d'un projet fédérateur permettant ainsi aux collectivités de mutualiser leurs moyens et outils. L'ADEME et l'Europe ont apporté leur soutien financier pour encourager l'exemplarité de la démarche.

17 - Participer aux actions communes du Plan Climat Ouest 06

↻	**Engagement des 6 collectivités de l'Ouest 06 :** Élaboration d'un plan climat commun avec 5 autre collectivités (Cannes, Antibes, CAPL, CASA, CAPG).	X	X	X	X	X
↻	**Stratégie partagée avec les partenaires du PCET Ouest 06 :** Le Plan Climat Energie Territorial permet d'accentuer la collaboration entre les territoires (objectifs réduction de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique).	X	X	X	X	X

18 - Collaborer à la stratégie énergétique et climatique portée par l'intercommunalité

↻	**Stratégie 2014-2019 :** Des actions prioritaires pour la ville de Grasse et pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) ont été identifiées**.**	X	X	X	X	X

ZOOM SUR LES ACTIONS DU PLAN CLIMAT OUEST 06

Le plan d'actions est propre à chaque collectivité en fonction de son contexte et de ses orientations, et certaines actions sont communes aux 6 collectivités. Depuis 2014, les réalisations sont :

- Installation de 15 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Grasse : collaboration avec la CAPG pour la mise en œuvre (2018)
- Rédaction d'une feuille de route sur la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06
- Réalisation du Bilan Carbone Patrimoine et Services (2016)
- Guide d'intégration du PCET dans les documents d'aménagement et d'urbanisme (non consolidé) (2016)
- Animation d'un réseau de jardins partagés : diffusion sur les sites internet d'une cartographie interactive des jardins collectifs existants (2016)

La réglementation n'impose plus aux communes la réalisation d'un Plan Climat. L'élaboration d'un tel plan est aujourd'hui obligatoire uniquement pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse va donc faire évoluer cet outil de planification en intégrant un volet spécifique à la qualité de l'air.

PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources en eau sont toujours de véritables richesses pour une ville car elles contribuent aussi bien à améliorer le cadre de vie des habitants qu'à favoriser le développement des loisirs et du tourisme.

Plus largement la préservation de toutes les ressources naturelles implique des changements de comportements. Ceci est possible avec l'adoption de nouvelles pratiques et habitudes de consommation plus économes, tout en conciliant les contraintes liées à l'augmentation de la population ou à l'accroissement des besoins.

C'est pourquoi, la collectivité publique doit s'engager dans la mise en place de dispositifs efficaces et permettre l'évolution des comportements des citoyens et des institutions privées.

19 - Relever le défi d'une gestion écoresponsable des ressources naturelles

NEW	**Sensibilisation au tri des déchets :** Un multi-accueil a travaillé en lien avec les familles sur cette thématique : la découverte des matières premières, la fabrication d'objets à partir de matière recyclée, récupération des bouchons de bouteille, fabrication de mangeoire à oiseaux avec des briques cartonnées.				X	X
NEW	**Gestion des déchets** (compétence CAPG) **:** Plusieurs actions sont menées pour réduire la production de déchets et de maximiser le tri (colonnes de tri accessibles au PMR, dispositif Cliiink, participation à la Ligue contre le Cancer, campagne de sensibilisation, distribution gratuite de composteur, campagne zéro déchets, etc.).	X	X	X	X	X
	Gestion de la desserte en eau : Plusieurs chantiers de renouvellement de l'eau potable sont planifiés chaque année 843ml par le délégataire Suez et 617ml par la Direction de l'eau et l'assainissement sur l'année 2018.	X				X
	Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon : Créé avec pour mission la sécurisation du circuit de l'eau d'un bassin de vie de 90 000 habitants (remplacement des structures dégradées, garantie d'une eau saine, optimisation du prix de l'eau, économiser la ressource en eau). En 2018, 450 ml de canal ont été renouvelés.	X				X
	Qualité de l'eau distribuée : Chaque année, une évaluation permet de maintenir la certification ISO 22000.			X	X	
	Gestion des sols : Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) intègre une réflexion sur les possibilités d'éviter, minimiser ou compenser la progression des surfaces artificialisées.	X	X	X	X	X
	Gestion des eaux usées : La ville dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et pluviales et d'un zonage d'assainissement.			X		

Piste de progrès : Tri sélectif : mieux communiquer sur les actions existantes liées au tri, exemple Cliink, (recyclage du verre) et accompagner le public dans la création et le maniement du compte utilisateur, notamment les seniors.

ZOOM SUR LA CAMPAGNE ZERO DECHETS

Le Pôle métropolitain Cap Azur, par le biais du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED 06), a lancé début septembre 2019 la démarche nationale et écocitoyenne des « Familles zéro déchet ». Au programme pour la vingtaine de familles : remise d'un kit pratique, suivi individuel et régulier, participation à des ateliers ludiques et pédagogiques, etc.

20 - Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources

NEW	**Accompagnement des enfants :** Embauche d'un agent supplémentaire à l'école Saint-Jacques. Mission : surveiller les demi-pensionnaires et les encourager à terminer leur repas (découverte de nouveaux aliments, être en bonne santé, limiter le gaspillage, etc.).			X	X	X
NEW	**Missions anti-gaspi :** Du 8 au 12 avril 2019, des animations ont été réalisées dans les établissements scolaires à travers des affiches, totem et livrets distribués aux enfants.				X	
NEW	**Gaspillage alimentaire :** L'alimentation des scolaires est adaptée à leurs besoins (self-services, notation des repas) et une campagne de sensibilisation est prévue fin 2019. Dernier établissement scolaire doté d'un self : juillet 2019.	X	X	X	X	X
↻	**Protection des sources :** Un périmètre de protection de la source de la Foux est défini, il comporte un périmètre rapproché ainsi qu'un périmètre éloigné.	X	X			
↻	**Rendement du réseau de distribution en eau :** Le rendement du réseau de distribution en eau permet de quantifier les pertes d'eau, en 2018 le rendement était de 81,54% (Objectif 2022 : 85%).	X	X			
↻	**Télérelève des compteurs d'eau :** Tous les compteurs d'eau sont télérelevés et les usagers reçoivent gratuitement des alertes fuites lorsqu'une consommation sera jugée anormale.	X		X		X
↻	**Formations au compostage** : Distribution de composteurs avec formation à l'appui tous les trimestres (gratuit) et de lombricomposteurs à des familles sélectionnées (payant), avec formation et suivi à l'appui.	X	X			X
↻	**Atelier de compostage :** Un atelier de compostage pédagogique est présent sur l'école Gérard Philipe.	X	X	X	X	X
⚙	***Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) :*** Engagement dans une démarche de REUR pour l'arrosage d'espaces verts, ce qui permettra de réaliser des économies sur la ressource en eau.	X	X			X

Piste de progrès : Dans l'accompagnement des enfants, si le test est concluant, il est possible que d'autres restaurants scolaires puissent bénéficier d'un agent supplémentaire.

ZOOM SUR LA CAMPAGNE ANTI-GASPILLAGE

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un des grands enjeux de notre temps, car elle défend trois valeurs fondamentales pour notre société en transition vers un développement plus durable. La ville de Grasse, accompagnée par la CAPG, a donc souhaité mettre en place un projet dans les cantines scolaires.

Trois écoles ont été sélectionnées pour expérimenter ce projet : la maternelle Saint Antoine, l'élémentaire Saint Antoine et l'élémentaire Dracéa. Trois comités de pilotage seront organisés sur l'année scolaire 2019/2020, avec 2 campagnes de pesées pour former les agents, réaliser un diagnostic et conduire un plan d'actions efficace.

Objectifs : économies sur l'achat des denrées et le coût d'élimination des déchets ; réinvestir dans la qualité ; éduquer sur l'éco-citoyenneté et la culture de l'alimentation ; anticiper l'évolution de la Loi.

21 - Réduire les rejets polluants dans le milieu naturel

↻	**Suivi des rejets industriels :** CONCERT'EAU est une opération collective qui vise le bon état écologique des masses d'eau, par la connaissance et le suivi des rejets industriels. 10 bilans annuels ont été réalisés dans le cadre de la concession assainissement.	X	X			
↻	**Lutte contre la pollution des nappes phréatiques :** La ville agit pour renforcer les réseaux d'assainissement, fragilisés par l'ancienneté et la vétusté afin d'éviter que les eaux usées s'infiltrent dans le sous-sol, et dans les nappes phréatiques. En 2018, 1257ml de réseaux ont été créés ou renouvelés par la Direction Eau et Assainissement.	X	X			
↻	**Suivi de la qualité de l'air intérieur dans les 23 écoles et les 7 crèches :** En 2018, une campagne de prélèvement et d'analyse d'air intérieur a été réalisée. En 2019, des actions correctives ont été mises en place afin d'effectuer de nouvelles mesures : les résultats obtenus sont conformes avec la réglementation. Poursuite du projet prévue en 2020.	X	X			
↻	**Lutte contre le brûlage des déchets verts :** La Brigade Environnement intervient sur le terrain pour prévenir les incivilités et les sanctionner (349 interventions de manière préventive suite à des brûlages des déchets verts).	X	X		X	
↻	**Prévention pour assurer une qualité de l'air extérieur :** Afin de lutter contre le brûlage des déchets verts, des mesures de prévention sont mises en place : réunions d'information, plaquette d'information et ateliers de sensibilisation.	X	X	X	X	

Piste de progrès :

- Réalisation de mesures de radon, gaz naturel radioactif, dans les sous-sols et rez-de-chaussée des bâtiments scolaires et des crèches avant juillet 2020.
- Poursuite de l'accroissement du repérage et du traitement des logements indignes dans le centre ancien de Grasse (en lien avec les actions NPRU et Action Cœur de Ville).
- Mise en place du dispositif national Alim'Confiance en matière de transparence des résultats des contrôles sanitaires dans les commerces de bouches de Grasse (notation des commerces sur le plan de l'hygiène alimentaire).
- Réalisation d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur dans un centre de loisirs (LEC des Aspres) en lien avec le gestionnaire (LEC) qui occupe des locaux non situés dans une école

ZOOM SUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

En 2018, la Direction Eau et Assainissement a terminé son schéma directeur d'assainissement, comportant un volet eaux usées et un volet eaux pluviales.

Ce document de planification aura permis de poursuivre plusieurs objectifs principaux :

- Lutte contre les inondations et pollution des eaux pluviales,
- Réflexion sur les perspectives d'aménagement urbain,
- Diagnostic et analyse du fonctionnement du système d'assainissement (réseaux et stations),
- Etablissement de programmes de travaux,
- Mise à jour du zonage d'assainissement et élaboration du zonage pluvial, qui seront soumis à enquête publique en 2020.

À noter, qu'au 1er janvier 2020, les compétences Eau et Assainissement sont obligatoirement transférées aux Communautés d'Agglomération (loi NOTRe). Le projet majeur du service consistera à s'acquitter de ses missions sur le territoire élargi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, avec la même passion qui anime ses agents au sein de la Ville de Grasse.

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS

Les villes concentrent sur des surfaces restreintes une grande proportion de citoyens et une nature tout à fait particulière. Cette biodiversité, à travers les services qu'elle rend, est indispensable à la vie des citadins : elle tempère les îlots de chaleur, elle aide à la dépollution de l'air et de l'eau, à la détoxification des sols, etc. Elle offre également à certains citadins leur seule relation régulière avec la nature. En conséquence, de son bon état dépend la qualité de vie des citadins, leur bien-être et même leur santé.

La ville de Grasse est consciente de la richesse de sa biodiversité et de la nécessité de sa préservation. L'enjeu est de mieux connaître ce patrimoine naturel et de mieux saisir la manière dont la ville pourrait être aménagée en prenant en compte l'écosystème urbain et son évolution. Puis, en toute connaissance de cause, il s'agit de maintenir, d'adapter ou de faire entrer plus de nature en ville tout en respectant les contraintes urbaines.

22 - Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques

NEW	**Contrat de transition écologique (CTE)** : Signature en 2019 du premier CTE du Pays de Grasse ayant pour vocation d'être un démonstrateur de la mise en œuvre d'une économie territoriale de la biodiversité. Au programme, 20 actions pour un montant de plus d'un million d'euros.	X	X	X	X	X
NEW	**Sorties Nature** : 5 sorties ont été proposées sur le territoire de la CAPG, dont 1 sur Grasse, au Bois de la Marbrière, avec pour thème « La nuit de la Chouette ».		X	X		
NEW	**Mallettes pédagogiques « zones humides »** : 4 classes du collège Canteperdrix ont bénéficié d'une mallette expliquant ce que sont les zones humides, leurs rôles, leurs fonctions et le lien étroit qui existe entre elles et l'espèce humaine.		X	X	X	
↻	**Grainothèque :** Mise en place d'ateliers pour les enfants et les adultes et d'un service participatif à la Villa Saint Hilaire, pour récupérer/déposer/échanger gratuitement des graines de légumes, plantes aromatiques ou fleurs.	X	X	X	X	X
↻	**Expositions, conférences et ateliers Villa Saint Hilaire :** Proposition d'ateliers en lien direct avec la biodiversité et le changement climatique.	X	X			
↻	**Expertise écologique :** Soutien la dynamique d'oliveraies partagées par la CAPG	X	X	X	X	X

Piste de progrès :

- Développer des inventaires du patrimoine naturel éco-citoyen en lien avec les associations d'éducation à l'environnement du territoire et le service Ville d'Art et d'Histoire.
- Créer un lien, un partenariat entre les différentes bibliothèques du territoire du Pays de Grasse

23 - Valoriser et favoriser la présence de certaines espèces

↻	**Charte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur :** Elle consigne les priorités en matière de protection de	X	X	X	X	X

	l'environnement, d'aménagement, de développement économique et social, d'accueil touristique, etc.					
	Protection et la mise en valeur de la trame verte et bleue : Le nouveau Plan Local d'Urbanisme intègre des réservoirs de biodiversité et les corridors permettant d'assurer un maillage écosystémique favorisant le déplacement des espèces.		X			
	Lutte contre la pollution lumineuse : « Eclairer juste » correspond à éclairer là où il faut, comme il faut et quand il faut (horloges astronomiques, bi-puissance, éclairage vers le bas, couleur chaude, etc.)		X			X
	***Distribution de larves de coccinelles* :** Réflexion sur la mise à disposition aux usagers intéressés, des larves de coccinelles afin de lutter contre l'utilisation de pesticides.		X			X

AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES

Des faits liés à la nature peuvent être déplaisants ou devenir dangereux, d'autant plus que la concentration démographique est forte et que la capacité d'adaptation du système urbain et des citadins est faible. C'est ce qui se produit quand la culture du risque est oubliée.

Parmi les nuisances qui peuvent lui être associées, citons les pullulations de pigeons, d'étourneaux ou de rongeurs, les allergènes végétaux ou la progression de certains organismes dits nuisibles ou plantes introduites accidentellement. Leur propagation peut présenter une menace pour l'équilibre environnemental ou la santé. Le Préfet prend des mesures, toutefois il est important de relayer l'information.

Bien que la présence visible de l'eau soit un facteur attractif dans l'espace public, les inondations, parfois catastrophiques, sont des risques fréquents qui supposent une régulation efficace. Concernant les autres risques, la priorité réside dans la prévention et l'information ; les habitants doivent être en mesure d'apprécier les risques qui les entourent et de connaître les gestes à adopter.

24 - Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter

NEW	**Parcours risques majeurs inondations :** 2 classes de collège grassois, soit 49 élèves, ont profité de ce parcours visant à sensibiliser les enfants sur les gestes à adopter en cas de catastrophes naturelles.	X			X	
	Inondations : Campagne de prévention afin d'inviter les citoyens à anticiper les risques liés aux épisodes de pluies méditerranéennes en adoptant un kit de sécurité, en s'informant sur la météo et en respecter les consignes.			X	X	
	Alerte dépassement ozone et particules fines : Mise en place d'une procédure, en partenariat avec Air PACA, qui permet d'anticiper les pics de pollution et d'en informer les populations sensibles.			X	X	
	DICRIM : Permet aux habitants de connaitre les risques majeurs présents sur la commune, de se préparer à une éventuelle catastrophe et connaitre les bons gestes.			X	X	

ZOOM SUR LES VULNERABILITES DU TERRITOIRE

- Augmentation des températures moyennes sur toute la zone Grand Sud-est : jusqu'à 2,1°C supplémentaires en 2030, 3,1°C en 2050 et 5,4°C en 2080 ;
- Augmentation des périodes de fortes chaleurs : 1 été sur 2 sera semblable à 2003 d'ici la fin du siècle ;
- Diminution des précipitations moyennes annuelles pouvant aller jusqu'a -10 % à partir de 2050 associée à une modification de la répartition saisonnière des pluies ;
- Accentuation de la fréquence et de l'intensité des évènements extrêmes ;
- Élévation du niveau de la mer pouvant aller de +0,35m à +1 m d'ici 2100.

25 - Anticiper les effets du changement climatique pour limiter l'exposition du territoire

NEW	**Aménagement dans les écoles :** une salle climatisée sera aménagée par école dès 2019.			X	X	
↻	**Plan canicule :** Dispositif d'information et de prévention vise à établir un recensement des personnes âgées, handicapées et/ou isolées. Courant de l'été 2019 : le CCAS a réceptionné plusieurs alertes niveau III émanant de la Préfecture. Toutes les personnes inscrites sur le registre ont été contactées à chaque épisode ; Aucune situation particulière ou d'urgence liée aux fortes chaleurs n'a été relevée.			X	X	
↻	**Plan Communal de Sauvegarde :** Outil de gestion des évènements de crise approuvé en 2016, il vient en soutien des actions de secours et mobilise les services opérationnels.			X	X	

26 - Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques

NEW	**Bus Info Santé 06 :** Le Bus Info Santé du Conseil Départemental 06 était présent le mercredi 11 septembre 2019 afin de sensibiliser le public à la lutte contre le moustique- tigre.		X	X		
NEW	**Réserve intercommunale de sécurité civile** : Création d'une réserve avec le lancement d'un appel à la solidarité locale pour recueillir des candidatures bénévoles afin d'alerter la population et de porter assistance en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.			X	X	
↻	**Poste de Commandement Communal (PCC)** : Mise en route opérationnelle du PCC qui regroupe en cas de crise, tous les acteurs décisionnels, du départ de l'événement critique jusqu'au retour à la normale.				X	
↻	**Prévention et interventions sur les risques sanitaires :** De nombreuses campagnes de sensibilisation et d'intervention sont réalisées en matière d'équilibre entre les espèces invasives, nuisibles et le cadre de vie (dératisation, dépigeonnisation, démoustification, désinsectification, etc.). Au 3ème trimestre, il y a eu 12 interventions pour nids de frelons asiatiques sur le domaine public.		X	X		
↻	**Prévention du risque « Incendie » :** Limiter les causes de déclenchement et informer de l'importance de la réaction/action.	X	X		X	

Piste de progrès pour 2020 :

- Mise en place d'un fichier des propriétés concernées par le débroussaillement obligatoire en zone urbaine et en zone naturelle (fichier toujours en cours de construction).
- Développement de la mise en place des travaux d'office de débroussaillement à l'encontre des propriétaires défaillants.

↻	**Lutte contre le charançon rouge :** La ville de Grasse a rejoint un programme de lutte collective en conventionnant avec une société spécialisée dans le traitement préventif.	X	X			

	Animations de prévention : Programmer des animations pour informer le tout public sur les différents nuisibles présent sur le territoire (frelon asiatique, charançon, etc.).	X	X			

03 axe CADRE DE VIE

CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS 34

27 – Valoriser le patrimoine grassois 34
28 – Affirmer le Grand Centre dans sa fonction et son attrait 35
29 – Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers 38
30 – Répondre aux besoins d'aménagements numérique du territoire 38
31 – Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines 39
32 – Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale 40

ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC 42

33 – Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable 42
34 – Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics 42
35 – Soutenir la mobilité durable au travers des politiques de stationnement et de la circulation 44
36 – Encourager une offre de service de transport en commun performant et de qualité 46

VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS 47

37 – S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs 47
38 – Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages 48

Engagement n°7 : Contribuer à l'essor du patrimoine foncier de la ville et assurer la complémentarité des lieux et des activités

7

- Affirmer le « Grand Centre » dans sa fonction et son attrait
- Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers
- Répondre aux besoins d'aménagement numérique du territoire
- Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines
- Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale et adapter les infrastructures routières

Engagement n°8 : Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public

8

- Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics
- Gérer les conflits d'usage et améliorer la convivialité
- Favoriser l'usage des modes de transports respectueux de l'environnement et les alternatives aux déplacements

Engagement n°9 : Accompagner la nature en ville et valoriser la richesse du patrimoine naturel paysager de grasse

9

- S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs
- Protéger et valoriser la présence d'arbres et de jardins en ville
- Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages du territoire

Auto-évaluation :

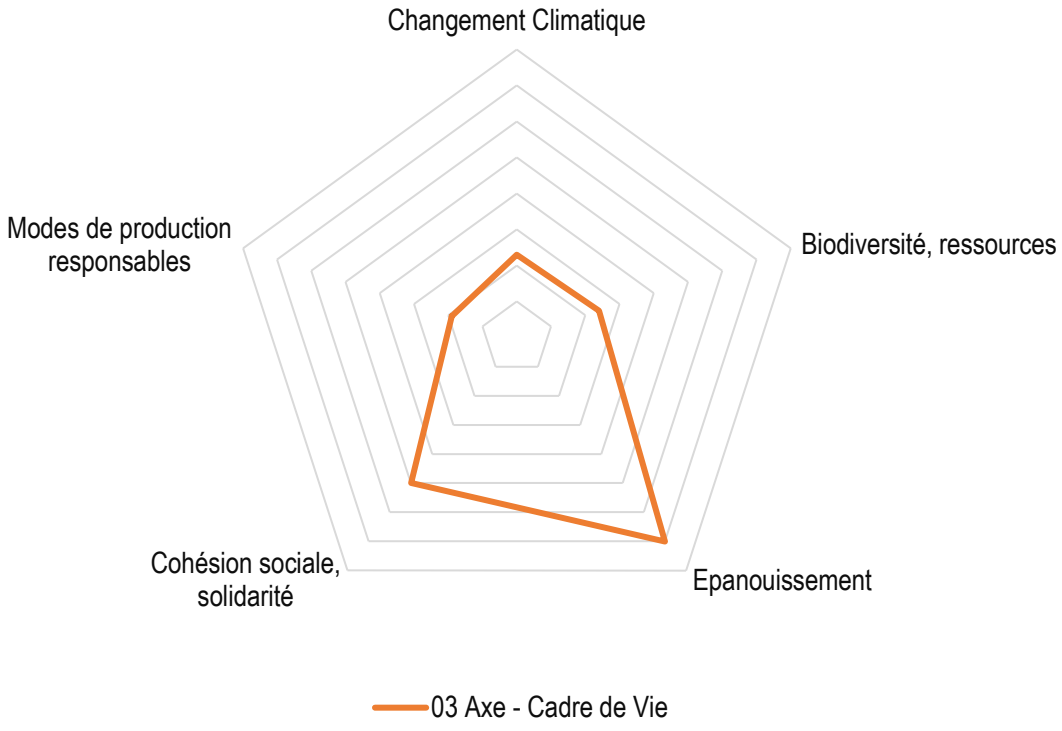

CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS

L'un des axes forts d'intégration des finalités du développement durable est l'aménagement du territoire : l'organisation de l'espace et la répartition des activités sont déterminants en termes d'impact sur l'environnement mais aussi sur la qualité du cadre de vie pour les habitants. Ainsi, un développement du territoire « durable » repose sur la densité urbaine, la mixité fonctionnelle, l'équilibre et la complémentarité dans l'organisation de l'espace et de ses activités, mais aussi sur la continuité écologique et la qualité paysagère.

Comme nous le savons, le territoire de Grasse est structuré autour d'un centre historique et de hameaux. Assurer le lien entre le centre-ville et ses hameaux est un enjeu très important pour renforcer une identité Grassoise et éviter aussi l'isolement des quartiers tout en renforçant les services de proximité.

Le déploiement d'infrastructures numériques tend vers une équité territoriale des moyens et des services mis à disposition des habitants.

27 – Valoriser le patrimoine grassois

NEW	**Politique de restauration du patrimoine historique :** Par la Ville mais aussi grâce à des donateurs (mécénats ou financement participatif) : en 2019, restauration du portique de la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, réhabilitation des façades Hugues Ainé, ravalement de la façade du CCAS, etc.			X	X	
NEW	**Borne de don :** À l'initiative de l'association Mission Patrimoine et financée par une entreprise mécène, une borne de don sans contact est installée à la Cathédrale Notre Dame du Puy, permet des dons de 3 €. À ce jour, il y a eu 500 donations (en 18 mois).			X	X	
	Plan Lavoirs et Fontaines : Ce plan de rénovation a pour objectifs de restaurer et valoriser le patrimoine historique grassois tout en réalisant des économies d'eau.	X	X	X		X
	Plan de rénovation des chapelles : Amorcé par la ville en 2015 avec le concours du tissu associatif compétent (Mission Patrimoine, Compagnon du Patrimoine, etc.). En 2019, 37 000€ ont été consacrés à la restauration globale de la Chapelle Saint-Jean du Peyrard. Les Chapelles du hameau Tsigane et Saint François ont été également réhabilitées.			X	X	
	Rénovation des portes, façades et devantures commerciales : Accompagnement technique par la SPL Pays de Grasse Développement. Ainsi, depuis le début de l'opération, ce sont 28 façades qui ont été traitées, 36 portes rénovées et 6 devantures commerciales dans le centre-ville pour un montant total de 491 613€.			X	X	
	Restauration du Palais Episcopal : Les travaux de restauration et de valorisation (2020) qui font suite à un diagnostic global permettront d'aménager un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine			X	X	

Piste de progrès : Dans le cadre du Centre d'Interprétation de l'Architecture du Patrimoine (CIAP), une réflexion est à mener sur le regroupement des services à la Population sur une seule plateforme (date prévisionnelle 2022).

ZOOM SUR LA RESTAURATION DU PORTIQUE DE LA COUR D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

L'arche de l'hôtel de ville a été rénovée et l'accès au « jardin des orangers » (place de Bellaud de la Bellaudière) rendu aux Grassois. Les visiteurs peuvent à nouveau franchir le seuil de cette partie extérieure du Palais Episcopal et rejoindre la place de l'Évêché par l'escalier du jardin. Les travaux ont été rendus possibles grâce au don d'un généreux mécène.

ZOOM SUR LA RENOVATION DE LA VILLA GUERIN

La rénovation de la façade du bâtiment de la Villa Guérin, boulevard Victor Hugo, qui accueille les équipes administratives du CCAS, confirme la volonté de la ville de Grasse d'améliorer l'environnement de travail et d'entretenir un patrimoine communal. Au programme des travaux réalisés : le remplacement des menuiseries et volets, le nettoyage par hydro gommage des pierres, la reprise des corniches et moulures de soubassement au mortier, la reprise du balcon, l'étanchéification du balcon, et la mise en place des enduits et finitions. La façade sera également mise en lumière fin 2019.

Avant

Après

28 – Affirmer le « Grand Centre » dans sa fonction et son attrait

↻	**Promouvoir la qualité architecturale et patrimoniale de la ville :** Par différents documents dont le Plan Local d'Urbanisme, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (pour le patrimoine en Site Patrimonial Remarquable). Visites du chantier de la future médiathèque organisées en 2019.			X	X	
↻	**Projet de Rénovation Urbaine :** Conventionné avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, signature de la convention initiale en 2008, il est porté par la Ville de Grasse et compte 40 opérations sous différentes maîtrises d'ouvrage. Ce premier programme se terminera en décembre 2020			X	X	
↻	**Action Cœur de Ville :** Soutenue par la CAPG, la ville est sélectionnée le 14 septembre 2018 avec la signature de la	X	X	X	X	X

	convention pluriannuelle en présence du Ministre de la cohésion des territoires, Monsieur Jacques Mézard. Pour Grasse, l'enjeu du programme ACV visera à redonner une intensité de fonctions et d'usages au cœur de ville. Ces éléments viseront à requalifier les espaces publics, l'habitat, les sites patrimoniaux et créer de nouveaux usages tels que la création d'un pôle d'enseignement supérieur multisites en cœur de ville.					

ZOOM SUR LE PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

Comme 221 autres collectivités en France, Grasse a défendu sa candidature pour bénéficier du programme Action Cœur de Ville lancé par l'État en décembre 2017 afin de répondre à un double objectif : améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle de moteur de la ville dans le développement du territoire en repensant les complémentarités et les coopérations entre le centre et sa périphérie. Pour le centre-ville, le projet urbain, global et transversal fixe le développement et les axes à mener pour les 10 ans à venir. Ils portent sur les actions en cours ou déjà programmées pour :

Axe 1 - Proposer une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Plusieurs ateliers ont été organisés afin de faire participer les habitants.

	Restructuration de différents îlots dits dégradés : La SPL Pays de Grasse Développement a permis la création de 111 logements entièrement réhabilités (aidés, en accession maîtrisée, libre et en propriétaire occupant). Les îlots concernés sont Goby, Moulinets, Sainte Marthe, etc.			X	X	
	***Aménagement du quartier Martelly* :** Restructurer un quartier en prenant compte des enjeux environnementaux (réduire l'impact), sociaux et économiques (revitalisation urbaine et économique). Le permis de construire du programme de construction a été déposé et obtenu en 2019.	X	X	X	X	X
	***Chantier Médiathèque* :** Implanter un équipement structurant majeur d'un rayonnement intercommunal dans un secteur dégradé, enclavé et socialement défavorisé. Livraison pour 2020. En 2019, le Conseil Municipal a voté son nom : La Source, Médiathèque Charles Nègre.			X	X	

ZOOM SUR L'OPÉRATION MARTELLY

Une réunion publique a été organisée le 24 avril 2019 dans le cadre du projet « Construire Grasse ensemble ». Il a été présenté les cinq axes stratégiques de la revitalisation du cœur historique autour du cadre de vie (habitat, sécurité, espaces publics), du patrimoine (plan de rénovation), des équipements culturels, de l'enseignement supérieur et de l'attractivité territoriale. Les Grassois peuvent retrouver dès à présent à la Maison du Projet les panneaux de présentation exposés dans le hall du Théâtre.

La Maquette du projet et son insertion dans le cœur de ville

Les objectifs sont :

- Un niveau de performance RT 2012 -20%
- Limiter la consommation d'eau potable
- Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage à minima
- Réduire au maxime l'empreinte carbone
- Produire des énergies renouvelables qui devront être de 40% à minima

ZOOM SUR LES PLACES DE LA MEDIATHEQUE

Le projet a pour objectif d'offrir un aménagement cohérent, dans l'esprit d'un amphithéâtre dont la Médiathèque serait le fond de scène, compatible avec les besoins des habitants du quartier, des visiteurs et des usagers de la Médiathèque.

Avec un dédale de dalles, de marches, de bassins, de gradins et de mini jardins, le projet d'aménagement concerne une surface de 2 750 m².

Un travail de co-construction a été mené depuis 2017 dans le cadre de Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) afin de tirer le meilleur parti des échanges citoyens. L'objectif est de faire de cet endroit revisité le cœur vibrant de Grasse.

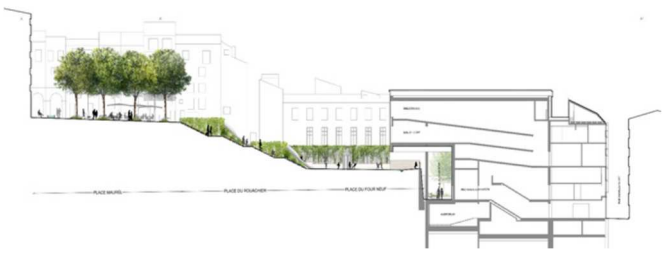

Livraison prévisionnelle en deux temps : la première phase (place du Four Neuf) au 1 mars 2020 (en phase avec l'ouverture partielle de la médiathèque) et la seconde phase au 1 septembre 2020 (avec l'ouverture totale de la médiathèque).

29 – Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers

NEW	**Répertoire Electoral Unique :** Mis en place du REU en janvier 2019. La Loi n°2016-1048 introduit plusieurs changements importants pour les communes et les habitants.			X		
	Equité culturelle et connaissances patrimoniales : L'histoire et le patrimoine des hameaux sont à découvrir lors de visites guidées, de médiations et d'éditions papiers spécifiques.			X	X	
	Maintien et développement des fêtes de quartiers : Avec notamment le Marché de Noël de Saint Antoine, la fête Saint Honoré de Magagnosc, la fête du 1er mai à Saint Jacques, les Feux de la Saint Jean au Plan et à Saint Jacques et la fête des colchiques à Saint François par les comités des fêtes.			X	X	
	Conseils consultatifs de quartiers : Composés d'un minimum de 10 personnes, de l'élu de quartier et d'une représentation proportionnelle de résidants, de représentants de la vie associative et de professionnels.			X	X	
	Revues de quartier : Des revues de quartiers sont organisées pour rencontrer les habitants, tenter de débloquer les situations délicates et améliorer leur quotidien par la mise en place d'actions.			X	X	
	Uniformisation des horaires des mairies annexes : Les horaires des mairies annexes ont été uniformisées et des permanences ont lieu le samedi matin au Plan et à Saint Jacques. Mise en place d'un agent polyvalent pour assurer un service continu.			X	X	
	Services de proximité : Des services administratifs, d'entretien et de sécurité sont maintenus dans les hameaux pour assurer une proximité avec les habitants. Exemple avec la création d'une agence postale à la mairie annexe de Saint Claude (la plus grande puisqu'il y a eu 1 050 dépôts de lettres en juin 2019, pour 283 à Plascassier).			X	X	

Piste de progrès : Le Répertoire Electoral Unique (REU) c'est notamment la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription (fixé avant au 31 décembre, maintenant au 6ème vendredi précédent le scrutin) et l'application directe par l'INSEE des radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française. C'est aussi la prise de décision d'inscription ou de radiation par le Maire (ou l'autorité consulaire) pour la perte d'attachement communale (avec contrôle à posteriori par une commission).

30 – Répondre aux besoins d'aménagements numérique du territoire

	Wifi gratuit : Mise à disposition de 2 heures de connexion WIFI gratuites et renouvelables (pour les Grassois et visiteurs)			X	X	

	sur les places du centre-ville, à la Maison des Associations, Bibliothèque et Office du Tourisme.					
	Téléphonie mobile : Trouver des sites communaux pour répondre aux différents opérateurs (nouveaux pilonnes ou installation d'antennes sur sites existants) pour améliorer la couverture téléphonique et Internet (DATA).			X		
	Déploiement d'infrastructure de Téléphonie Mobile : Le déploiement les pylônes et antennes 4G continue à se développer en concertation avec les opérateurs Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free Télécom qui ont des désidératas de zone de couverture. L'intérêt général veut l'amélioration de la couverture numérique de la commune. La 5G est prévue à Grasse au début 2021.			X	X	
	Radio Numérique Terrestre : Après l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre, elle propose une qualité de son nettement améliorée et de véhiculer de l'information associée. La radio AGORA FM est diffusée via RNT.			X		
	***Déploiement d'infrastructures numériques* :** Signature d'une Convention de Programmation et de Suivi des Déploiement de la Fibre Optique (opérateur Orange). La ville a été découpée en 4 lots.			X		
	***Fibre « noire » Inter-bâtiments « Mairie »* :** Le réseau à très haut débit de fibre optique privée continue à se développer afin d'amélioration les conditions de travail des agents municipaux situés en dehors de la mairie principale et de déployer le réseau de Vidéo-surveillance.			X		

Piste de progrès : Depuis septembre 2016, c'est l'opérateur Orange qui est en charge du déploiement de ce nouveau réseau de communication à Très Haut Débit : financement du déploiement des câbles de Fibre Optique et recrutement des sociétés prestataires de service spécialisées. Depuis le début d'année 2017, la Ville de Grasse collabore et organise, tous les 2 mois, des comités de pilotage avec Orange, CPCP, ENEDIS, INEO afin de faire des points d'étapes, d'améliorer le déploiement.

31 – Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines

NEW	**Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement :** Ayant des voiries routières identifiées comme supportant un trafic moyen journalier annuel supérieur à 8 200 véhicules/jour, la ville a travaillé sur un plan d'action pour les prochaines années pour réduire le bruit dans les zones les plus critiques.	X	X	X	X	
	Eclairage nocturne excessif : Pour lutter contre l'éclairage nocturne excessif, chaque projet d'éclairage public est conçu en suivant la norme NF 13201.	X	X			
	Nuisances sonores, olfactives et environnementales : Avis du Service Communal d'Hygiène et de Santé dans le cadre de l'instruction de dossiers (urbanisme, enquête publique, fermetures tardives). Contrôle de l'hygiène (habitat, alimentaire, établissement recevant du public, etc.). Au 3ème		X	X		

	trimestre, 45 suivis de contrôle de l'eau destinée à la consommation humaines dans les crèches et écoles ont été effectués.					
	Pollutions publicitaires : Le Règlement Local de Publicité permet de limiter le nombre et la taille de panneaux d'affichage dans la ville. Un contrôle rigoureux a été mis en place : procédures contentieuses et amiables et régularisation des dispositifs en infraction.			X		
	Homogénéisation du mobilier urbain : 2017, charte du mobilier urbain validé par les Architectes des Bâtiments de France. En 2019, 20 corbeilles avec cendriers intégrés dans le centre historique ont été installées et 40 dans les hameaux. En complément, pour contrer le stationnement illicite du mobilier de type barrière, potelet et borne ont été installés.			X	X	

32 – Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale

NEW	**SCOT' Ouest 06 :** Actualisation de ce schéma directeur, englobant 28 communes. Une réunion publique a eu lieu en septembre 2019 afin de permettre un échange entre citoyens et élus.	X	X	X	X	X
	Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sauvegarde et de Mise ne Valeur (PSMV) : Partenariat entre le service Ville d'Art et d'Histoire et la Région pour enrichir les documents d'urbanisme. Orientation d'Aménagement et de Programmation (trame verte et bleue, paysage, patrimoine).	X	X	X	X	X
	Campagne de thermographie aérienne : Connaître le niveau de déperdition des toitures pour connaître la qualité des isolations et y remédier. Photos disponibles sur le site de la ville.	X	X			X
	Guide éco-construire : Disponible dans le service des dépôts de demande d'autorisation de construire.	X	X			X

ZOOM SUR LE SCOT' OUEST 06

La démarche d'élaboration du SCOT 'Ouest engagée depuis 2017 correspond à un engagement fort auprès des habitants des Pays de Grasse et de Cannes : penser et construire l'avenir de notre territoire ensemble, dans le respect de ses spécificités et avec l'ambition d'un équilibre préservé et d'une cohérence d'aménagement renforcée.

Garantir aux générations futures qui vivent, étudient, travaillent au sein de nos territoires un cadre de vie toujours plus dynamique et attractif mais aussi mieux préservé, grâce à la mise en cohérence des politiques publiques communes en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, de protection, d'environnement, d'optimisation foncière et d'organisation des espaces.

Alors que ce territoire de l'Ouest n'avait pas depuis plus de 40 ans eu un tel document prospectif, le 13 septembre dernier les élus des deux communautés d'agglomération ont pu arrêter le document afin de figer ces grandes orientations.

ZOOM SUR L'ESPACE INFO ENERGIE

Création d'un Espace Info Energie au sein de la SPL Pays de Grasse Développement qui œuvre sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse.

L'EIE joue le rôle de centre de ressources en :

- Assurant un service gratuit, objectif et indépendant sur la maîtrise de la consommation d'énergie dans l'habitat en délivrant des informations sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
- Renseignant sur les différents dispositifs d'aides financières et économies d'impôts, et sur les diagnostics et études thermiques en apportant ainsi des réponses adaptées et personnalisées.

ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC

La problématique des déplacements et des transports est qu'elle doit, tout à la fois, s'inscrire dans un objectif de mobilité durable et d'accessibilité aux zones économiques. La commune doit composer avec les contraintes de son territoire liées au relief et à l'étalement urbain. Il est donc important de remettre en question la place de la voiture dans les déplacements, de définir une politique globale de la mobilité et de proposer une offre de transport performante.

A travers cet engagement basé sur l'harmonie du partage des espaces publics, la ville s'engage à assurer la sécurité et la propreté de ses espaces ouverts au public. Ce qui implique aussi de mettre en place des moyens et outils pédagogiques pour faire adopter aux usagers des comportements respectueux de l'environnement et des espaces urbains Grassois.

33 – Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable

NEW	**Travaux Route de la Paoute :** Portés par le Département, les travaux ont permis de sécuriser cet axe majeur : pose de feux tricolores, création d'une bande cyclable et d'un cheminement sécurisé pour piétons, réalisation de 2 quais de bus aux normes PMR, marquage au sol et la pose de la signalisation verticale de police.	X	X	X	X	
NEW	**Requalification des avenues Maréchal de Lattre de Tassigny et Georges Pompidou :** La requalification des chaussées et des trottoirs vise à favoriser et sécuriser les déplacements en mode doux, à rendre les aménagements accessibles aux personnes handicapées, à abaisser la vitesse, et à redonner une dimension d'entrée de ville.	X	X	X	X	
↻	**Requalification de voies :** Travaux d'embellissement et de mise aux normes d'accessibilité coordonnés entre divers intervenants dont la ville. Onze voies en 2018 ainsi que divers travaux sur l'ensemble du patrimoine. En 2019, onze autres voies ont été requalifiées pour un linéaire total de 13 km.			X	X	
↻	**Aménagement de la voirie** : Contrôle de vitesse et ralentisseurs sur les zones identifiées comme sensibles.			X	X	
↻	**Contrôler la vitesse des véhicules :** Suivi des données de vitesse des 24 radars pédagogiques situés à l'approche de passages piétons ou d'intersections dangereuses.			X	X	
⚙	***Requalification à venir*** **:** Requalification de la traverse Rose de Mai et chemin des Groules à Plascassier et les boulevards Carnot et Victor Hugo.			X	X	

34 – Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics

NEW	**Caméra nomade :** Une caméra nomade est installée pour faire face à la recrudescence d'actes d'incivilités et de faits de délinquance et permet de protéger des zones non couvertes par les réseaux. En 2020, deux autres caméras seront installées dans les hameaux de Plascassier et Magagnosc.			X	X	
NEW	**Centre de Surveillance Urbain :** Prévention et lutte contre les incivilités et la délinquance, 24h/24 par 15 opérateurs vidéo.			X	X	

	En 2019 et 2020, un investissement sans précédent de plus de 350.000 € va être réalisé pour doter de 56 caméras de dernières technologies (lecture de plaque, 180° à 360°) supplémentaires l'ensemble du territoire grassois soit un total de 137 caméras.					
NEW	**Sécurité dans les transports en commun :** Signature de convention de partenariat pour la présence de la Police Municipale dans les transports en commun.			X	X	
NEW	**Campagne de sensibilisation contre les incivilités :** Affiches, autocollants, dossier spécial dans le kiosque de mars 2019 sur les règles du mieux vivre ensemble et distribution de cendriers portables.	X	X	X	X	X
NEW	**Défibrillateurs dans les bâtiments communaux :** 10 établissements recevant du public ont été équipés.			X	X	
NEW	**Plogging :** Deux éditions ont été organisées, en collaboration avec la société KERRY, afin d'allier jogging et ramassage de déchets. LA 3ème devrait voir le jour en novembre 2019.		X	X	X	X
NEW	**Bien vivre ensemble :** Un travail a été fait avec le Conseil Municipal des Jeunes suite à la visite du « Camp des Milles » (camp d'internement et de déportation, 1939-1942) à Aix en Provence avec la création d'un clip sur le thème.				X	
↻	**Brigades municipales :** 53 Policiers Municipaux assurent une présence quotidienne (renforcée en fin de journée) et de proximité. Surveillance accrue du terrain avec l'aide de la vidéo surveillance et mise en place de la verbalisation électronique.			X	X	
↻	**Brigades environnement :** Sensibilisation, information prévention et répression pour les 2 policiers municipaux et les 6 ASVP en place depuis janvier 2018. En 2019 ce sont 242 procédures.			X	X	
↻	**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquances (CLSPD) :** Plus de 30 actions menées par an dans le cadre du contrat de ville autour des questions d'éducation aux valeurs de la République, de l'insertion professionnelle et la lutte contre la récidive. Signature d'une convention de partenariat entre la Police Municipale et la Police Nationale			X	X	
↻	**Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2018-2021** : Un diagnostic Local de Sécurité a permis d'établir un audit des problématiques de sécurité rencontrées et de définir des préconisations.			X	X	
↻	**Gestion Urbaine de Proximité en centre historique :** Missions s'articulant autour de 3 axes (maintenance urbaine et propreté, prévention et tranquillité publique, animation et vie sociale).			X	X	
↻	**Services d'intervention rapide de proximité :** Le service Proximité et Interventions Lourdes travaille 6 jours sur 7 sur demandes des Mairies annexes, des Elus, des habitants par courrier ou via le site Internet.			X	X	

	Présence de la Police Municipale : Le poste de Police, situé en centre-ville, est ouvert au public 7j/7, 24h/24.			X	X	

ZOOM SUR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LES INCIVILITES

Une campagne contre les incivilités a été lancée en mars 2019 et est le résultat d'une concertation entre les élus de la majorité, les services techniques et administratifs de la ville et de la CAPG, le monde associatif, les commerçants et le Conseil Municipal des Jeunes. Tous sont d'accord pour dénoncer les abus et punir les contrevenants.

Des affiches, dont les slogans ont été imaginés et les images choisies par le Conseil Municipal des Jeunes, ont été largement diffusées dans la ville et dans les écoles. Et en prime, le petit cendrier citoyen aux couleurs « j'aime ma ville, j'aime ma terre ».

35 – Soutenir la mobilité durable au travers des politiques de stationnement et de la circulation

NEW	**Stationnement des professions médicales :** Gratuité d'une heure de stationnement en centre-ville pour les professions médicales à compter du 1er juillet 2019 afin d'améliorer les conditions d'accès aux soins de concitoyens.			X	X	
NEW	**Gratuité 1 heure par jour :** Les parkings Notre Dame des Fleurs et La Roque offrent 1h de gratuité par jour au lieu de 30 minutes depuis octobre 2019.			X	X	
NEW	**Compagnon de mobilité :** Une application permet d'afficher la combinaison de plusieurs modes de transports et propose pour la plupart des déplacements une alternative à la voiture individuelle sur les réseaux de tout l'Ouest 06.	X	X	X	X	X
NEW	**Fête du deux roues :** La 2ème édition a eu lieu le 30 juin 2019 sur le Cours Honoré Cresp, avec pour fil rouge la sécurité routière et un focus sur le thème « voir et être vu ». La ville a obtenu le label « Grasse, ville motarde 2018 », décerné par l'association Esprit Motard 06.			X		
NEW	**Boxyclettes (CAPG/Sillages) :** 116 emplacements pour un stationnement sécurisé des vélos et accessibles à tous.	X		X		X
	Parkings et Parcs de Stationnement : Gérance répartie entre la Régie des Parkings Grassois, la compagnie de Phalsbourg et la société Indigo. Présence de parkings deux-roues ainsi qu'une plateforme Campings Car, utilitaires et VL avec galerie. Divers petits et gros travaux tout au long de l'année.			X		

	Dépénalisation du stationnement payant et la politique de « Stationnez Zen » : Au vu de la loi, place aux « forfaits post-stationnement » dont le tarif est défini par chaque municipalité. L'objectif est d'augmenter le nombre de places disponibles, avec l'aide de 6 agents assermentés.			X		
	Gratuité pour les véhicules électriques : Gratuité du stationnement pour une durée minimale de deux heures pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (avec présence du la vignette CRIT'AIR et du disque de stationnement « vert »).	X		X		X

Piste de progrès : Réalisation d'une étude par le service Déplacements et Transports de la CAPG portant sur l'amélioration des conditions de circulation de l'Ouest Grassois.

	Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : Approuvé en juin 2019, il permet de planifier la mobilité dans l'agglomération pour les 10 prochaines années et concerne tous les modes de transports (en commun, covoiturage, vélo etc.).	X	X	X	X	X
	Mise en place d'un réseau bornes de recharge électrique WIIIZ : Dans le cadre du pôle métropolitain CAP'Azur, 37 bornes sur 18 communes, dont 14 bornes sur la seule commune de Grasse. Ce sont 291 charges entre le 01/07/18 et 31/06/2019 sur la ville (1027 au global depuis 2018).	X			X	X
	Service de location de vélo à assistance électrique (VAE) moyenne et longue durée : des VAE sont mis à disposition du public via un système de réservation en ligne. La location se fait au mois, avec ou sans abonnement Sillages. Fin 2019, des modèles XS viendront renforcer la flotte de vélos.	X	X	X		
	Faciliter la vie des cyclistes : Aménagement de bandes cyclables et d'un système d'embarquement des vélos à bord des bus (un véhicule ligne 40, idem ligne A).	X		X		X
	Pôle Intermodal : Réouverture de la ligne TER Cannes-Grasse en décembre 2016. Parking avec 224 places disponibles (gratuit pour les utilisateurs des transports en commun) et présence d'arrêts de bus.	X	X	X		
	Développement du covoiturage : 3 applications de covoiturage lauréates de l'Appel à Projet lancé par le Département des Alpes-Maritimes (Boogi, Rydygo et Klaxit).	X	X	X	X	X

Piste de progrès :

- Suite à la convention signée entre la CAPG et la Start-up Grassoise « Drivekid'Z » en octobre 2018, travailler avec les écoles pour favoriser la mise en relation des parents pour favoriser le covoiturage.
- Prochainement, aménagement de bandes cyclables sur le sens montant des avenues Georges Pompidou et avenue De Lattre de Tassigny.

ZOOM SUR LA MISE EN PLACE DU JALONNEMENT DYNAMIQUE

Avec le jalonnement dynamique, il est maintenant possible de connaître en temps réel les places de stationnement disponibles. Son objectif premier est d'aiguiller en temps réel les automobilistes vers la place de stationnement en voirie ou le parking disponible le plus proche.

Le système de jalonnement dynamique est une mesure simple qui a des répercussions extrêmement positives pour la qualité de vie des Grassois et des nombreux visiteurs qui se promènent en ville.

En cas de saturation d'un parking, l'automobiliste peut alors organiser son déplacement de façon à stationner là où il y a encore des places disponibles. La réduction du temps de recherche d'une place de stationnement qui en découle diminue le nombre de véhicules en circulation, avec des effets positifs sur la congestion, les nuisances sonores et la pollution.

36 – Encourager une offre de service de transport en commun performant et de qualité

↻	**Abonnement au réseau de transport :** Plusieurs types d'abonnements existent et sont consultables sur le site http://sillages.paysdegrasse.fr/ , comme le Pass Sénior et le Pass Ville (annuels et gratuits, voir conditions). Amélioration de la ligne 5 Grasse Centre / Hôpital de Grasse.				X	X
↻	**Modernisation des services de transport :** QR codes sur les poteaux et abribus (connaître le temps d'attente en temps réel) ; carte rechargeable (points de vente et boutique en ligne Sillages).			X		
↻	**Déplacements à pied :** Réalisation d'une étude en partenariat avec les services Aménagement-Foncier et Système d'Information Géographique de la CAPG sur les traverses (accès au centre historique au moyen de « traverses ») + jalonnement.	X				X

ZOOM SUR L'APPLICATION SILLAGES CAP'AZUR

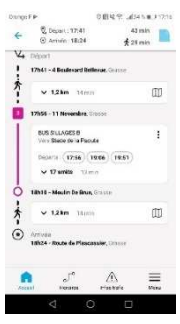

Compagnon de mobilité permettant d'obtenir l'information sur le passage en temps réel de bus sur l'ensemble des 3 réseaux de Transports en Commun composant le bassin de vie Cannes – Grasse – Antibes.

Application gratuite à télécharger sur Google Play et Apple Store. Mots clé : Sillages – Cap Azur – Cap Azur Palm Bus – Cap Azur Envibus.

VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS

Le choix de vie de 7 Français sur 10 se fait en fonction de la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation. Ainsi, les parcs et jardins sont devenus une composante incontournable de la vie de la cité.

Aujourd'hui, on n'imagine plus une ville sans espaces verts, fondements de bon équilibre architectural de l'espace urbain et « poumons » indispensables à la respiration et à la qualité de vie des citoyens. Au-delà de leurs qualités esthétiques et de leur impact positif sur la santé des habitants, ces parcs et jardins jouent également un rôle social croissant, facteurs de lien et de convivialité, de mixité sociale et de pacification des mœurs. La nature en ville est un enjeu majeur pour les élus et les collectivités.

Sur le territoire de la commune, de nombreux jardins remarquables marquent des étapes dans l'histoire de l'urbanisation de la ville. Ainsi, le maintien des espaces verts et des jardins dans le centre urbain fait partie des attentes importantes des Grassois.

37 – S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs

↻	**Roquevignon, Parc Naturel Départemental :** Mise à disposition de 7,5 hectares de nature pour pratiquer des sports outdoor ou simplement se ressourcer en famille (fontaine à eau, tables-bancs ombragés dont 2 accessibles aux PMR). Ses prairies ouvertes accueillent une biodiversité remarquable.			X		

ZOOM SUR LE CANAL DE LA SIAGNE

Le 23 avril 2019, il a été inauguré la nouvelle promenade le long du Canal de la Siagne « Au fil des Jardins ». Ce nouveau parcours de marche serpente dans un paysage complanté d'oliviers, de cyprès, de chênes, typique de la Méditerranée. Un lieu particulièrement protégé de l'urbanisation qui s'étire sur 5km entre le Chapelle Saint-Mathieu et la limite communale avec Mouans-Sartoux.

Abords du canal de la Siagne avant travaux / Passerelle 47m finalisée

↻	**Label « Ville Fleurie » :** Maintien des « 3 fleurs » depuis 2009, gage des efforts quotidiens des équipes pour la commune et ses administrés. Mention spéciale pour le Tourisme.		X	X		
↻	**Projet Jardival au jardin des plantes :** Projet européen qui a permis la création d'un amphithéâtre, d'augmenter les surfaces plantées et création d'un espace central pouvant		X	X	X	

	servir aux événements. Au quatrième trimestre 2019 (21/10/2019), la phase 3 des travaux débutent et comprend l'extension du jardin d'enfants, la mise en place d'une dalle avec brumisation, la mise en place d'une aire de repos et de bains de soleil, etc.					
	Jardins éphémères : Le Festival des Jardins de la Côte d'Azur est un événement ayant lieu tous les 2 ans. En 2019, 4 jardins ont été réalisés sur Grasse dont un par le service des espaces verts.		X	X		
	Intégrer une dimension « verte » dans chaque projet : Comme par exemple les zones de plantations ménagées le long de l'avenue Georges Pompidou.	X	X	X		X
	Expérimentation de végétalisation : Des accotements de route pourraient accueillir des mélanges spécifiques fleuris permettant de ne faucher qu'une fois par an tout en ayant un caractère champêtre.	X	X			X

38 – Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages

	Balisage des chemins de randonnée : Le Conseil Départemental propose des parcours de randonnées qui sont entretenus toute l'année. Les cartes sont disponibles sur le site du Département des Alpes-Maritimes.			X		

04 axe
DYNAMISME TERRITORIAL

SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE 51

39 – Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique 51

40 – Accompagner le volet agricole des produits naturels manufacturés 52

CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE 54

41 – Orienter les visiteurs et les grassois vers un tourisme culturel 54

42 – Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières 54

43 – Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables 55

44 – Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial 56

45 – Développer l'enseignement supérieur 57

RENFORCER LES PARTENARIATS TERRITORIAUX AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS OU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 59

46 – Accompagner et conforter le tissu associatif 59

47 – Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif 59

48 – Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations 60

Engagement n°10 : Soutenir la reconquête du potentiel agricole et la filière naturelle ou locale

10

- Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique
- Accompagner le volet agricole de l'industrie des parfums

Engagement n°11 : Conforter l'attrait patrimonial, touristique et économique de la ville

11

- Orienter les visiteurs Grassois vers un tourisme culturel
- Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières
- Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables d'accueil, de restauration
- Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial
- Renforcer la sensibilisation des TPE/PME/PMI sur les enjeux énergétiques

Engagement n°12 : Renforcer les partenariats territoriaux avec les acteurs associatifs ou de l'économie sociale et solidaire

12

- Accompagner et conforter le tissu associatif
- Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif
- Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations

Auto-évaluation :

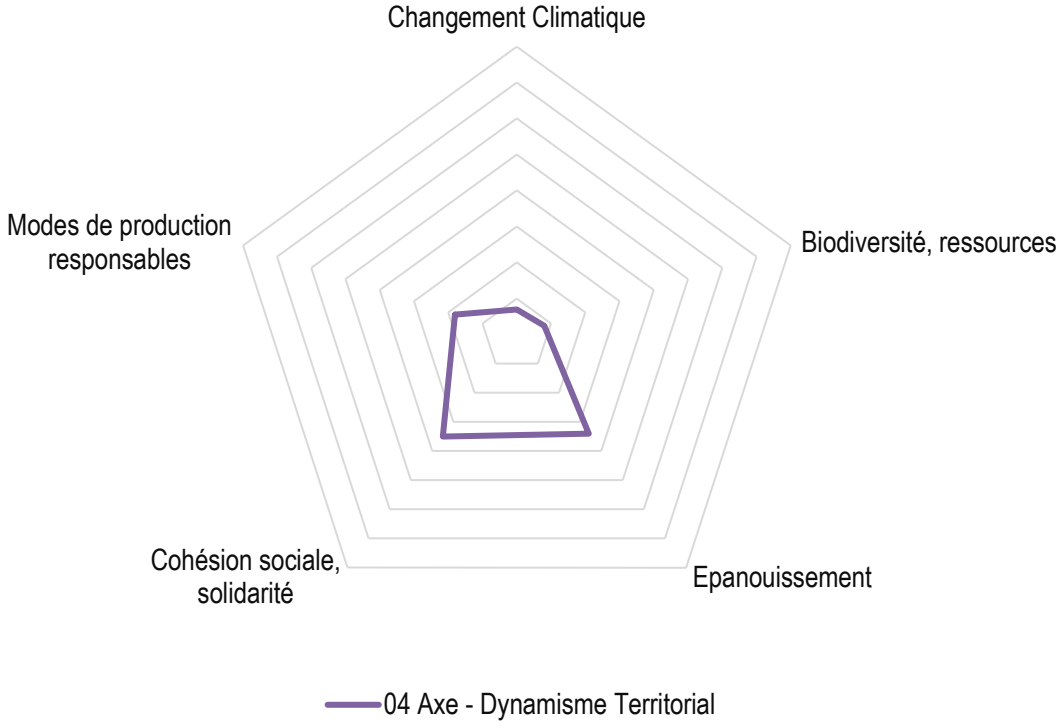

SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE

L'une des particularités de la ville de Grasse tient à ses paysages ruraux témoignant de l'importance de son passé agricole lié à la parfumerie. Au-delà de l'enjeu paysager, le maintien d'un secteur agricole dynamique est l'occasion pour la ville de développer de nouvelles niches à valeur ajoutée reliées à d'autres domaines tels que le tourisme, le commerce ou l'industrie-recherche.

L'agriculture est un enjeu majeur du développement durable car elle représente une problématique environnementale considérable, des préoccupations sociales complexes et un levier économique important. L'agriculture périurbaine doit pouvoir être maintenue par une forte demande de la production locale et une nouvelle offre de marchés locaux ou artisanaux, mieux adaptée aux contraintes de vie moderne.

39 – Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique

NEW	**Grasse Gourmand :** Portée par la Fédération Economique de Grasse, « Journée Gourmandise » à laquelle ont été conviés producteurs locaux et amateurs de bonne chère.			X	X	X
↻	**Rencontres Agricoles et Environnementales** : Tous les trimestres, une conférence ouverte au public, est organisée sur différents thèmes, liés à l'agriculture et au Développement Durable (zones humides, changer le regard de son jardin ou une vision permaculturelle de l'architecture, restitution de l'inventaire des hirondelles sur notre territoire par la LPO).		X		X	
↻	**Marchés :** Divers marchés hebdomadaires dans le centre-ville et ses hameaux. Priorité aux producteurs et maraichers locaux avec présence de traiteurs du Pays grassois pour se restaurer sur place. Les matinales du Cours ont fêté leurs 4 ans.			X		X

Piste de progrès : Après la présentation de « l'éco-charte » de la Ville aux stands pour instaurer un dialogue sur le développement durable et mettre en place des actions dès 2020. Ainsi, le service Foires et Marchés envisage de modifier le règlement pour interdire les sacs en plastique. De plus, un travail a commencé avec le service Collecte de la CAPG pour valoriser au maximum les déchets recyclables des exposants.

↻	**Réseaux de distribution :** 2 associations ainsi que 5 Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) proposent des paniers de producteurs locaux (avec l'aide des Elus de quartier).	X				X
↻	**Sodexo, acteur du développement économique du territoire :** Introduction de 20% de bio par jour dans les menus et partenariat avec les acteurs du territoire (producteurs de fruits et légumes, apiculteur, etc.). Un repas par mois est 100% bio.	X	X	X	X	X

	Esprits campagne, passion terroir : Manifestation qui a pour objectif de promouvoir et faire connaître les producteurs du territoire (agriculture et artisanat local). Déjà 4 éditions.		X			X

ZOOM SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Sous contrat avec la ville de Grasse par une Délégation de Service Public, c'est 1 085 000 repas pour les scolaires, la petite enfance, le portage à domicile et le self municipal, et avec une équipe de 32 (fonctionnement de la cuisine centrale) que la société Sodexo livre chaque année.

Suite à la demande de le Mairie, Sodexo a investi dans la cuisine centrale pour qu'elle devienne une vraie cuisine de préparation sur place des repas (depuis avril 2019). Un nouveau chef a été recruté, qui est spécialisé sur la cuisine traditionnelle, méridionale et végétarienne.

Dans la continuité de la Loi Egalim (2018) qui annonce des directives pour une restauration responsable et équilibrée, elle s'engage sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, un repas végétarien par semaine (à compter du 1er novembre 2019) et le service de produits durables et bio.

Les principaux signes de qualité :

- Viandes fraîches et surgelées ;
- Bœuf 100% origine France ;
- Steak haché 100% origine France, 15% MG ;
- Volaille certifiée origine France ;
- Porc 100% origine France ;
- Poisson issu de pêche responsable ;
- Légumes 80% agriculture raisonnée ;
- Fruits catégories I ou Extra ;
- Carottes râpées fraiches ;
- Pâtisseries élaborées sur la cuisine (cake au miel, quiche, gâteau chocolat) ;
- 100% potages maison et bio ;
- 1 pâtisserie maison tous les 15 ours ;
- 100% des vinaigrettes faites maison ;
- À venir : Cuisson basse température.

40 – Accompagner le volet agricole des produits naturels manufacturés

	Soutenir et dynamiser la filière arômes et parfums : Augmentation des surfaces agricoles dans le PLU approuvé en 2018. Marque collective « Grasse expertise » portée par le Club des Entrepreneurs ; Indication Géographique « Absolue Pays de Grasse » portée par l'Association Fleurs d'Exception.	X	X		X	X
	Pôle Parfums Arôme Saveur Senteur (PASS) : Labellisé Pôle de compétitivité au plan national et Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire. Spécialiste des extraits naturels utilisés dans l'industrie aromatique et cosmétique.				X	X

ZOOM SUR PHYT'AROM GRASSE

Congrès international conçu, organisé et financé par la ville de Grasse via le service Palais des Congrès & Réceptif. La 19ème édition a eu lieu les 4 & 5 octobre 2019 avec plus de 230 congressistes sur Grasse. Médecins, pharmaciens et personnels soignant utilisant les plantes médicinales et les huiles essentielles dans leur protocole de soins sont conviés à découvrir ou parfaire leurs connaissances de l'aromathérapie et de la phytothérapie appliquées.

Des prestations ont été proposées dans le cadre du développement durable : repas et pause-café Bio, goodies labellisés Développement Durable, hébergement en centre-ville (donc pas de transfert routier).

CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE

La ville de Grasse est reconnue « Ville d'Art et d'Histoire » et bénéficie d'une renommée mondiale grâce aux fleurs et aux parfums. L'Office du Tourisme de Grasse et les services municipaux ont pris la mesure des potentiels du territoire. Ainsi, depuis une dizaine d'années, la ville s'est engagée dans des actions concrètes de dynamisation.

Le manque d'hébergements est un frein pour la ville qui cherche à « fixer » les touristes sur la commune. Les enjeux de ce secteur sont donc l'adaptation de l'offre en hébergement-restauration, l'amélioration de l'animation en centre-ville et la sensibilisation des touristes aux spécificités de notre territoire.

En complément de l'activité industrielle de la parfumerie et des arômes, l'activité économique s'ouvre vers les nouvelles technologies.

Si la renommée de Grasse se confirme à l'international, si le territoire est reconnu pour la richesse de ses savoir-faire, pour le dynamisme de ses entreprises et pour son esprit d'innovation, son centre historique doit encore retrouver l'attractivité qu'il mérite. Un chantier de longue haleine porté par la ville avec l'accompagnement des dispositifs de l'Etat et l'engagement d'investisseurs privés.

41 – Orienter les visiteurs et les grassois vers un tourisme culturel

	Label « Ville d'Art et d'Histoire » : Label du ministère de la Culture attribué à Grasse en 2003. Promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagères à travers de nombreuses actions (visites guidées, médiations, etc.). Reconduction signée en août 2019 avec Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète de Grasse.			X	X	
	Maison du Patrimoine : Accueille le service qui porte le label Ville d'Art et d'Histoire, mais aussi un espace d'ateliers pédagogiques (scolaires et enfants le mercredi).			X	X	
	***Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine* :** Prévu en 2023-2024, il présentera de manière ludique Grasse de la Préhistoire à aujourd'hui, à travers les éléments : l'eau, le feu, l'air, la terre et comme cinquième élément, les hommes et les femmes qui ont fait l'histoire de la ville.			X	X	

42 – Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières

NEW	**Artistes dans la ville** : La ville accompagne les artistes dans leur communication. Elle relance leur implantation en centre-ville avec des loyers incitatifs, encourage les animations et lance un guide « Grasse aux Artistes ».			X		
NEW	**Parapluies Roses :** Installés en mai pour l'édition 2019 de la manifestation Expo Rose, près de 600 parapluies ont colorés le cœur de la ville jusqu'en octobre 2019.			X		
NEW	**Nouvelles manifestations :** Festival de Musique « The Smell of Grasse » et soutien à la création du 1er Festival International du Parfum et des Arts « Grasse au Pays des Merveilles ».			X		
	Les Marchés Festifs : La ville propose des marchés ponctuels (Flâneries Nocturnes, marché de Noël, etc.) mais			X		X

	aussi toute l'année pour répondre aux besoins des habitants (les Matinales du Cours).					

Piste de progrès : Prise d'un arrêté sur le boulevard Fragonard lors des Flâneries Nocturnes pour créer 55 places de parkings éphémères (plus 10 places deux-roues). Centre-ville dynamisé et plus accessible (public âgé, personnes porteuses d'un handicap, famille avec enfant en bas âge, etc.). Pas de gêne de circulation (habitants, transports en commun, etc.) ni pour les commerçants (parfumeries, etc.) grâce à la transversalité entre les services et les acteurs de la ville.

↻	**Les manifestations annuelles :** L'année est ponctuée de manifestations qui font la réputation de la ville et qui attirent habitués, touristes et badauds : des rendez-vous festifs qui mobilisent les services municipaux et disent la volonté de créer du « bien-vivre ensemble ».			X	X	

Résultats : De très bons résultats ont été enregistrés pendant ExpoRose : + 37% de fréquentation par rapport à 2018 dans les parkings de la Régie des Parkings Grassois (ND des Fleurs / La Roque) ; 2438 billets vendus et 5360 exonérations (sur 3 jours) contre 2328 billets vendus en 2018 et 4596 exonérations (sur 4 jours) ; 2665 entrées à la Cathédrale contre 2385 en 2018.

↻	**Les Arts Vivants :** Programmations en théâtre et musique aux jardins du MAHP ; pièces de théâtre au sein des rues de la ville ; contes pour enfants pendant les siestes parfumées, etc.			X	X	
↻	**Le Sport :** Il complète la programmation d'animations et activités saisonnières par des événements comme le Trail du Pays de Grasse, le Mondial Parfumé des boules carrées, le Tri Games, Sentez-vous sport, etc.			X	X	
↻	**Evènement patrimonial :** Les Journées européennes du Patrimoine ; les Journées Nationales de l'architecture ; visites guidées ; les Promeneurs du temps.			X	X	
↻	**Les Nocturnes parfumées du MAHP :** Spectacles vivants proposés au public familial durant les mois d'été. Objectif : découvrir le musée autrement au travers le regard d'artistes.			X	X	
↻	**Siestes parfumées :** Transats offrant une pause aux Grassois et visiteurs sous une brumisation parfumée en lien avec l'exposition temporaire du MIP. Certaines rues du centre historique le sont aussi. Les Siestes sur la Place aux Herbes ont été pérennisées.			X	X	

43 – Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables

↻	**Office du tourisme du Pays de Grasse :** Association loi 1901 créée en 1907. Organe de proposition et d'exécution de la politique intercommunale en termes de tourisme. A obtenu la marque Qualité Tourisme le 27 septembre 2016.			X	X	
↻	**Marketing territorial :** Un territoire plus vaste donc des actions plus nombreuses. Ecodéveloppement touristique et développement d'un réseau de partenaires notamment sur le Haut Pays.			X	X	

44 – Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial

NEW	**Favoriser l'activité économique locale** : Désignation d'un Directeur de projet « action cœur de ville » ayant pour mission de mettre en place des projets en faveur de la redynamisation du commerce du Centre-Ville pour lutter contre la vacance commerciale.			X	X	
NEW	**Initiative en faveur du commerce du centre-ville** : Pour les fêtes de fin d'année (2018 et 2019), les agents communaux ont reçu en cadeau un chèque de 20 € offert par le Comité des Œuvres Sociales de la ville et les commerçants « Carte Shopping ».			X	X	X
↻	**Maison du commerce :** Relai pour tout porteur de projet d'ouverture d'une boutique ou d'une activité artisanale sous forme de guichet unique. Elle répertorie les locaux commerciaux vacants (occupés et en cession ou vides).			X	X	X
↻	**Carte shopping :** Carte fidélité instaurée en 2000 en centre-ville sous l'impulsion des services municipaux dans le cadre du FISAC avec la Fédération Economique de Grasse.			X		X
↻	**Ecodéfis :** Label national pour les commerçants et artisans de proximité qui s'engagent à mettre en place des actions concrètes en faveur de l'environnement et du développement durable (déchets, rejets et fluides, transport, énergie, etc.).	X	X			X
↻	**Pépinière commerciale :** La Société Publique Locale « Pays de Grasse Développement » a pour mission d'acquérir, rénover et louer des cellules commerciales à des conditions avantageuses, puis mise en vente après une reprise économique stable (priorité aux locataires). Acquisition de 53 cellules en rez-de-chaussée, après travaux, création de 31 commerces. 5 commerces ont déjà été vendus				X	X
↻	**INNOVA Grasse :** Favorise le démarrage d'entreprises innovantes et renforce la filière historique de la parfumeries (environ 30 sociétés accompagnées à l'année, 80 emplois crées, 45 coworkers hebergés).				X	
↻	**Grasse Biotech :** Hôtel d'entreprises destiné aux activités de recherche et de développement autour des sciences du vivant, de la santé et des biotechniques.				X	
↻	**Divers autres :** Initiatives Terres d'Azur (plateforme opérationnelle permettant la création d'emplois et l'accompagnement d'entreprises) ; le Club des Entrepreneurs (association où les membres sont unis dans un même attachement pour le territoire grassois).				X	
↻	**« Une Belle journée » :** La Fédération Economique de Grasse en partenariat avec la CCI organise pour la 2ème année avec l'ensemble des commerçants un jeu consistant à prendre un selfie et à le publier sur les réseaux sociaux.			X	X	X

45 – Développer l'enseignement supérieur

NEW	**Grasse Campus :** Campus territorial multi site qui accueille les formations de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche sur l'ensemble du territoire.			X	X	
NEW	**Grasse Campus Games :** Organisation d'un événement ludique qui rassemble le plus d'étudiants possibles sur un temps court, associé à un challenge sportif et culturel.			X	X	

ZOOM SUR GRASSE CAMPUS GAMES

Lors des premiers Grasse Campus Games (jeudi 17 octobre 2019), 180 étudiants se sont lancés à travers le centre historique dans une course d'orientation sportive pleine de challenges ludiques.

Huit établissements ont participé : l'Ecole Supérieur du Parfum, Grasse Institute of Perfumery, Fénelon, l'EDHEC, Coventry Université, Piste d'Azur, ECAM-EPMI et le lycée De Croisset.

Sur le podium : l'école supérieure du parfum (médaille de bronze), l'école du cirque (médaille d'argent) et les élèves de l'ECAM-EPMI (médaille d'or).

	Opération de rénovation urbaine : Une deuxième opération est en cours de conventionnement avec l'ANRU et les différents partenaires, dans laquelle, la SPL Pays de Grasse Développement aura en charge la restructuration de 4 îlots d'immeubles afin de créer une cinquantaine de logements en centre historique pour accompagner la redynamisation et l'accueil d'étudiants.			X	X	
	Implantation d'écoles en centre-ville : Développement du campus multi site et réhabilitation de l'ancien Palais de Justice en pôle universitaire avec un bâtiment énergétiquement exemplaire.	X	X			X

ZOOM SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Depuis 2015, Grasse et la CAPG ont décidé d'accueillir les étudiants nationaux et internationaux comme l'un des leviers majeurs de la redynamisation du centre historique (mixité sociale, nouveaux usages, dynamisme économique).

Les premières formations sont arrivées en 2018 - le Master UCA/EDHEC et l'Ecole Supérieure du Parfum.

Pour assurer la montée en charge des étudiants de ces formations et l'installation des nouvelles écoles programmées, un schéma directeur immobilier et de développement durable (SDIAD), actuellement en cours d'élaboration, vise :

- Le recensement des sites potentiels pouvant accueillir les fonctions d'enseignement, l'état des lieux et le diagnostic immobilier général des sites identifiés
- La proposition d'aménagements et de restructurations
- La finalisation du schéma directeur et la priorisation des projets.

L'objectif est de cadrer la réalisation du campus urbain multisite Grasse Campus, d'assurer sa montée en puissance, de planifier les travaux et de trouver les soutiens financiers nécessaires auprès des partenaires institutionnels et privés.

Avant la réhabilitation effective des locaux de l'ancien tribunal (EX-TGI) programmée pour la rentrée 2021, la ville entend accompagner l'arrivée d'une centaine de nouveaux étudiants, dès la rentrée prochaine en optimisant l'utilisation du patrimoine communal.

Les élèves des classes préparatoires de l'école d'ingénieurs ECAM-EPMI, qui installe une antenne à Grasse en 2019, seront accueillis dans les locaux de la Visitation. Les nouvelles promotions de l'université (une soixantaine d'élèves étrangers supplémentaire) profiteront des salles mutualisées du Palais des Congrès et du MIP.

Cette méthodologie d'optimisation des flux et des moyens séduit nos partenaires comme la Banque des territoires et le prestigieux Conservatoire National des Arts et Métiers qui implante à Grasse une antenne à l'horizon 2021.

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS OU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie solidaire est une approche différente de « l'économie de marché », son principe étant de démontrer que l'activité économique est pleinement compatible avec la redistribution équitable des richesses entre populations, territoires et générations.

Cette vision de l'économie s'inscrit dans les principes du développement durable : elle se veut sociale et solidaire et replace l'humain au cœur des préoccupations économiques.

Elle repose sur des projets économiques viables qui ont une démarche citoyenne : structure démocratique du pouvoir, caractère collectif du capital de l'entreprise, absence de rémunération du capital, objectif de service d'intérêt général, lutte contre les discriminations, solidarité entre les individus et avec les générations futures, etc.

Aujourd'hui, l'enjeu du développement de l'économie solidaire mais aussi des éco entreprises, passe par l'incitation à la création d'emplois « verts » et à leur pérennisation ainsi que la promotion d'initiatives locales associant économie et solidarité.

De même le tissu associatif est vecteur de lien social et favorise la transmission des savoirs.

46 – Accompagner et conforter le tissu associatif

	Maison des associations : Davantage de créneaux pour les associations Loi 1901, moyens techniques proposés (boites aux lettres, salles de réunions, etc.) et nouveaux tarifs votés.			X	X	
	Forum des associations : L'association Forum bénéficie d'une subvention de la ville afin de réaliser un guide des associations Loi 1901 et pour organiser chaque année le « Forum des Associations »			X	X	
	Plateforme de réservation des sites : La cellule de coordination des manifestations s'occupe de la gestion des salles et de coordonner les réservations. Objectif : procédure unique.			X		
	Restauration du moulin Font-Laugière : Projet de restauration d'un moulin hydraulique, appartenant à la Ville en collaboration avec une association de réinsertion par le travail.			X	X	

47 – Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif

	Contrats entre associations et centres de loisirs : Mise en place d'une coordination entre les associations intervenant dans les différents contrats signés par la ville.			X	X	
	Politique de la ville : Compétence devenue obligatoire pour la CAPG (2015). La ville contribue financièrement aux actions sociales et maintient l'aide financière accordée dans le cadre de ses compétences. Elle concerne 2 quartiers grassois.			X	X	

48 – Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations

	Territoire French Impact : Le Pays de Grasse a été choisi parmi les vingt premiers territoires labellisés, car il encourage un modèle de développement local durable, socialement et écologiquement innovant.	X	X	X	X	X
	Economie Sociale et Solidaire : La CAPG est partie prenante du développement économique et social durable du territoire. Depuis 2012, une politique volontariste est menée (promotion de nouvelles formes d'économies de la transition écologiques et solidaires et soutien au développement de dynamiques économiques).	X	X	X	X	X
	Maison des Solidarités Départementales **:** Prévue pour le 1er trimestre 2020 et financée par le département, elle centralisera l'offre d'accueil social et médico-social du territoire grassois et viendra améliorer la qualité du service rendu au public, renforcer le lien de proximité entre les usagers et les professionnels et répondre à une seule et même exigence : la solidarité pour tous.			X	X	
	« Jeux Récup » **:** Sur le 4ème trimestre 2019, les commerçants du centre-ville labellisés Eco-Défis vont participer à l'organisation d'un jeu interactif « Attrapes les Trèfles » en exposant des jeux fabriqués en matériaux recyclés.				X	X

05 axe

ÉQUITE SOCIALE & CULTURELLE

RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES 63

49 – Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités 63
50 – Coordonner la politique de santé publique territoriale 64
51 – Animer et aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges. 64
52 – Développer l'emploi et favoriser l'insertion sociale et professionnelle 65
53 – Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels et savoir-faire entre pays 65

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS 67

54 – Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs des personnes présentant un handicap 67
55 – Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse 68
56 – Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun 68
57 – Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun 70
58 – Développer les activités sportives 70

SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ . 72

59 – Rassembler les Grassois autour de la vie passée, présente et future 72
60 – Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat 74
61 – Informer et associer les acteurs locaux 74

Engagement n°13 : Renforcer le lien social et les solidarités entre habitants, générations ou territoires

13

- Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités
- Coordonner la politique de santé publique territoriale à travers l'animation du Plan Local et des Ateliers Santé Ville
- Aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges (lien social)
- Faciliter la cohabitation entre jeunes et séniors
- Améliorer l'accès aux services de tous
- Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels ou les savoir-faire entre pays

Engagement n°14 : Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance, aux sports & loisirs

14

- Permettre l'accès aux différentes activités des personnes présentant un handicap
- Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse
- Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun
- Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun
- Développer des activités sportives de pleine nature

Engagement n°15 : Sensibiliser et faciliter l'implication des grassois dans la vie de leur cité

15

- Rassembler les Grassois autour de la vie locale passée, présente et future
- Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat
- Impliquer les jeunes générations et valoriser leurs actions
- Mobiliser dans la durée les acteurs du territoire.

Auto-évaluation :

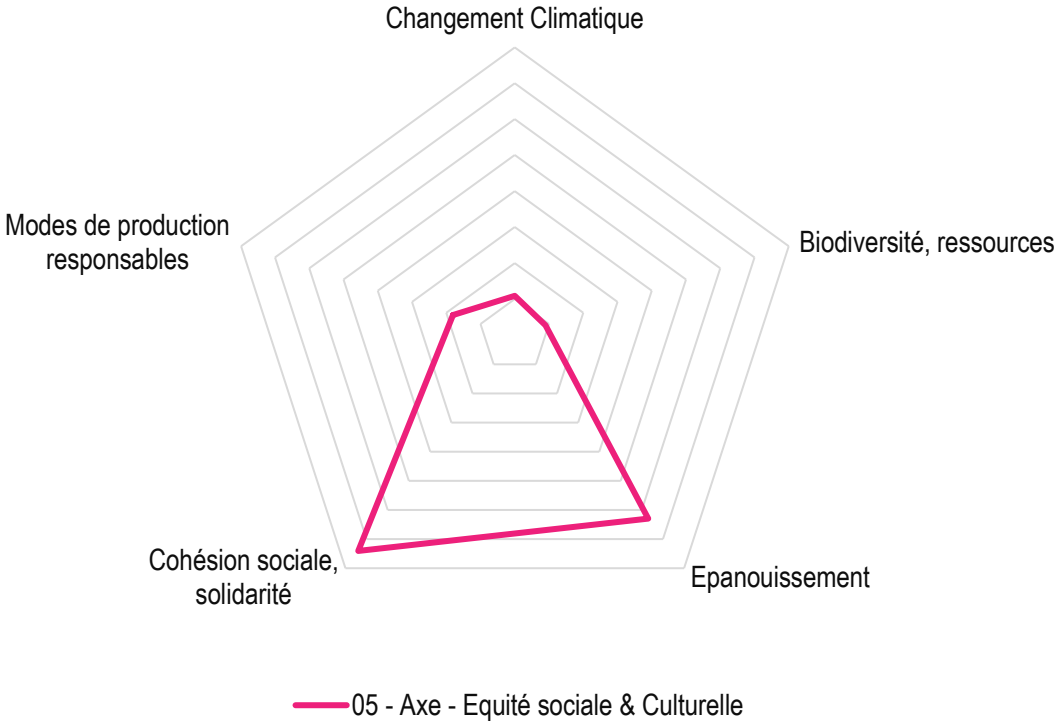

RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES

Si le développement durable renvoie à la présentation des conditions de vie des générations futures, il ne faut pas pour autant sacrifier celles des générations actuelles : dans les bases du développement durable, la santé est un objectif mais aussi un préalable indispensable. Il s'agit de procurer aux populations un bien-être physique et moral satisfaisant et de leur garantir ainsi des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités économiques de leur société.

Chacun doit pouvoir accéder aux soins et services essentiels et participer à la vie de la collectivité.

Les villes doivent s'attacher à lutter contre toutes exclusions dues notamment à l'âge, la pauvreté, le handicap ou l'insuffisance d'éducation.

La coopération décentralisée est une réponse à la nécessité de solidarité entre les territoires. Elle est une forme de partenariat entre deux collectivités de pays différents, unies dans un intérêt commun. Inclure une dimension internationale à un agenda 21 favorise une ouverture sur le monde et la découverte d'autres cultures. Ce lien culturel renforce la cohésion sociale entre les territoires et fait dons partie intégrante de la démarche.

49 – Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités

NEW	**Accueil des enfants en situations de handicap ou à besoins spécifiques** : Le suivi régulier par une psychologue permet une continuité dans le parcours de vie de l'enfant. Une malle sensorielle permet de proposer des situations d'éveil sensoriel, avec un matériel spécifique, dans les multi accueils.			X	X	
	Petite enfance : Accueil des 0 à 3 ans ; 7 structures de multi-accueils / crèches. L'accueil peut être occasionnel ou régulier.			X	X	
	Maison de la petite enfance : Ludothèque (1500 jeux et jouets à emprunter ou à utiliser sur place), Lieu d'Accueil Enfant Parent et relais assistantes maternelles			X	X	X
	Personnes âgées : Plateforme gérontologique, SSIAD (soins infirmiers à domicile), Equipe Spécialisée Alzheimer, portage des repas à domicile, foyer-restaurant « La Rotonde », dispositif d'animation pour les séniors isolés à domicile.			X	X	
	Inégalités sociales : Six travailleurs sociaux du service social du CCAS accueillent (ou en visite à domicile) les habitants de la commune (plus de 25 ans et sans enfant mineur à charge).				X	
	Précarité énergétique - le fonds de solidarité : Le Délégataire SUEZ crédite annuellement un fonds de 10 000 euros pour maintenir l'accès à l'eau aux abonnés les plus démunis (géré par le CCAS).				X	
	Différence et égalité : Des ateliers de sensibilisation à la différence seront proposés pour les familles et leurs enfants dans deux multi-accueils.				X	

ZOOM SUR LE RELAI D'ASSISTANCE MATERNELLE

Le RAM a pour thème en 2019 le recyclage, écologie et environnement. Les animations proposées sont en lien avec les 4 éléments naturels : eau, terre, air, feu.

Pour le carnaval des déguisements ont été réalisés avec du matériel de récupération. Des livrets d'activités « faites maison » et de jeux à fabriquer ont été distribués aux assistants maternels. Des activités manuelles pour enfants ont été créées avec du matériel de récupération.

Une professionnelle du RAM a également participé à la formation du Centre de Découverte du Monde Marin (CDMM) sur les « actions de sensibilisation aux impacts des facteurs environnementaux sur la santé ». Des recettes de détergents et produits d'hygiène maisons ont ainsi été proposées aux assistants maternels. Suite à cette formation le multi-accueil du Peyrard a mis en place différents projets avec pour objectif de développer l'écologie et le développement durable au sein de la structure, en 2019 un composte suivi en 2020 d'un potager.

Piste de progrès : Pérenniser le dispositif d'animation séniors isolés, mis en place en 2017, qui correspond à un réel besoin des séniors, compte tenu de l'avancée en âge et des modifications des structures familiales.

50 – Coordonner la politique de santé publique territoriale

	Contribuer à la réduction des inégalités de santé à travers la démarche Atelier Santé Ville : Animation et développement de réseau en matière de santé et de prévention : différentes actions engagées et mobilisation des différents acteurs médico-sociaux (internes, externes, institutionnels, associatifs, financeurs) de façon transversale.				X	
	Actions de sensibilisation/prévention/formations : Protection vaccinale de la population âgée de plus de 6 ans (une séance de vaccination publique et gratuite par mois ; 29 au 3ème trimestre 2019) et campagnes de communication et d'information (Kiosque et via les services municipaux).				X	
	Vaccination : Pour 2020, mise en place d'une campagne d'information sur les vaccinations obligatoires en lien avec l'Atelier Santé Ville du CCAS.				X	

51 – Animer et aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges

	Jardins collectifs : Soutien et accompagnement à la création de jardins partagés par le pays de Grasse (depuis 2009). Au nombre de 10 dont 7 sur Grasse.	X	X	X	X	X
	Formations au jardinage : Programme « Jardinons ensemble » par le Pays de Grasse avec l'appui d'associations. Pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité locale ; initiations à l'apiculture. 9 formations sur les 18 programmées ont eu lieu sur Grasse.	X	X		X	X

	Espaces culturels de la Chênaie et Altitude 500 : Deux espaces mis à disposition d'association pour dispenser des activités périodiques (sportives, réunions, etc.).			X	X	

52 – Développer l'emploi et favoriser l'insertion sociale et professionnelle

NEW	**Parcours Emploi Compétences (PEC) :** La ville accueille 17 agents en contrat PEC ayant pour objectif de favoriser l'insertion durable sur le marché du travail aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.			X	X	
NEW	**Création d'une conciergerie :** Afin d'améliorer le quotidien des habitants et des usagers, l'association DEFIE apporte des réponses concrètes et innovantes aux besoins du territoire en s'appuyant sur les ressources locales.			X	X	X
	Organisation d'évènements « emploi » : Rencontres réunissant entreprises, structures d'accompagnement et demandeurs d'emploi ; de manière individualisée sous forme d'entretien.			X	X	
	Animations autour de l'Emploi : Plusieurs manifestations sont organisées : Ensemble Bougeons l'emploi pour les jeunes, Job dating pour les jobs d'été, 10 jours pour l'Emploi, Pitch Emploi aux Bois de Grasse « Et si on inversait les rôles ? », Carrefour des métiers, etc.			X	X	
	Signature Charte intérim en Pays de Grasse : 2018 - partenariat entre les agences de travail temporaire, la CAPG, le PLIE du Pays de Grasse et la Mission Locale.				X	
	Insertion sociale et professionnelle des jeunes : Accompagnement (social et professionnel) de plus de 3 000 jeunes par la Mission Locale du Pays de Grasse.			X	X	
	Insertion par l'Activité Economique : Les SIAE luttent contre l'exclusion par l'insertion des personnes éloignées du marché du travail (accompagnent, services, etc.).			X	X	
	Promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics : La ville de Grasse a conclu deux marchés « réservés » (travailleurs handicapés, défavorisés etc.) avec des associations locales (petits travaux, montage et démontage de mobilier).			X	X	X
	Bourses communales d'études supérieures : Afin de soutenir les jeunes grassois s'engageant dans un cursus d'études supérieures, la Ville de Grasse accorde, sous certaines conditions, une bourse communale.			X	X	

53 – Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels et savoir-faire entre pays

	Journée internationale des femmes : Coconstruit avec les associations sur le thème de la solidarité avec comme emblème une ombrelle rappelant la petite statue offerte par la ville jumelle d'Opole en mémoire des inondations meurtrières qui ont frappé la Pologne.			X	X	

	Echanges culturels et économique dans le cadre des jumelages : Diverses occasions de partager et de créer des relations à l'internationale (4ème édition de la fête de la bière, échanges scolaires, accueil de stagiaires, etc.).			X	X	
	Coopération décentralisée : Dans le cadre de la loi Oudin-Santini (9/02/2005) et de l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville et ses partenaires coopèrent pour développer des infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Legmoin, département du Burkina Faso.		X	X	X	X

Piste de progrès :

- Accueil de la délégation Marocaine, mi-novembre 2019, afin de lui faciliter le contact avec les parfumeurs Grassois ;
- Tournoi féminin sénior de Football International avec les villes jumelles (2020) ;
- Volonté d'intégrer le volet assainissement systématiquement dans chacun des projets entrepris malgré la difficulté de mettre en œuvre des installations d'assainissement pérennes.

ZOOM SUR LA POURSUITE DES PROJETS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Le deuxième projet en cours est celui mis en œuvre en partenariat avec les villes d'Ingolstadt (Allemagne) et Legmoin (Burkina Faso). En effet, dans le cadre de la Charte d'amitié conclue entre la Ville de Grasse et la Commune de Legmoin en date du 22 mars 2007, la Ville de Grasse s'est engagée à apporter son soutien à la Commune de Legmoin afin de mener et de favoriser des actions relatives à l'eau, à la santé, à la scolarisation ou encore au développement économique durable.

Depuis douze ans, des actions communes de coopération décentralisée entres les villes de Grasse, Ingolstadt et Legmoin sont menées dans un but de solidarité et de progrès du bien commun. Des forages, réservoirs et réseau de distribution d'eau potable ont déjà été mis en place durant ces années.

Aujourd'hui, la Ville de Grasse souhaite mettre en place un nouveau partenariat avec la Ville d'Ingolstadt afin de réaliser l'alimentation en eau potable de la Maison de formation des femmes de Legmoin en cours de construction et financée par la Ville d'Ingolstadt. Cette dernière deviendra la propriété de la Commune de Legmoin une fois achevée.

Le budget prévisionnel de ce projet qui doit se dérouler sur environ 1 mois est de 8 538,05 €. En conséquence, la Ville de Grasse a choisi de participer, via une délibération de son conseil municipal, à hauteur de 8 538,05 € sur les exercices budgétaires de 2019 et 2020.

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS

C'est en donnant l'accès à des publics éloignés et en favorisant les échanges culturels ou l'expression créative de chacun que l'on parviendra à une meilleure connaissance et à une plus grande acceptation de l'autre, permettant ainsi l'intégration de tous à la vie collective de la cité.

De même, les pratiques sportives assurent en effet un équilibre dans la vie moderne tout en participant à la construction du lien social et à l'intégration des habitants. Domaine dans lequel des expériences de pratiques sportives plus responsables pourraient être mutualisées.

Néanmoins, il incombe aux collectivités de faciliter l'accès et l'intégration de tous et aussi de garantir la participation effective des personnes présentant un handicap (école, emploi, bâtiments, transports, culture et loisirs).

54 – Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs des personnes présentant un handicap

NEW	**Bibliosignes :** Nouveau service pour les personnes en situation de handicap auditif en partenariat avec l'association Chemindessens. Les adhérents peuvent visionner sur le site internet des Bibliothèques & Médiathèques des extraits de livres racontés en langue des signes.			X	X	
↻	**Label « Tourisme et handicap » :** Obtenu par l'Office du Tourisme le 31 décembre 2014. Equipements, aménagements et documentations pour les visiteurs, adaptés aux 4 handicaps (moteur, visuel, auditif et mental).			X	X	
↻	**La joëlette :** Partenaire de l'Office du Tourisme et des services événementiels depuis 2013. Fauteuil tout terrain ou chaise à porteurs, elle offre aux personnes handicapées ou dépendantes une joyeuse mobilité pour découvrir la ville.			X	X	
↻	**Projets artistiques et culturels à destination des publics handicapés :** Les équipes sont formées pour accompagner et proposer différentes actions à destination d'un public porteur d'handicap (mental autisme, polyhandicap, etc.).			X	X	
↻	**Accueil de loisirs :** Permettre aux enfants porteurs d'handicaps de participer à des activités de loisirs et mettre en relation associations, familles et instituts spécialisés.			X	X	
⚙	***Médiation :*** Mise en place d'une médiation pérenne pour adultes et personnes en situation de handicap.			X	X	

Piste de progrès : Groupe de réflexion à mettre en place dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse. C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes Maritimes et la ville. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

55 – Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse

NEW	**Médiations scolaires :** Animées par le service Ville d'Art et d'Histoire, avec par exemple un cycle sur le paysage, Grasse en rando, visites des jardins éphémères (15 classes de maternelles), spectacles dans les jardins et une visite du canal de la Siagne (5 500 scolaires concernés).		X	X	X	
↻	**Conseil Municipal des Jeunes :** En lien avec l'Education Nationale, la jeunesse est initiée aux processus de la vie démocratique (développement de leur école et leur quartier). Les élections ont eu lieu le 15 octobre 2019 pour élire les représentants des 14 écoles élémentaires.			X	X	
↻	**Cité Rêves pour les 16-25 ans :** C'est une opération annuelle qui, sur dossier, offre une participation financière de la ville pour des projets (voyage, humanitaire etc.) moyennant un retour concret (formation, ambassadeur, etc.).	X	X	X	X	X
↻	**Chantiers jeunes :** Consistent à réhabiliter des locaux qui sont ou seront dédiés à l'animation et à l'accueil des jeunes : réalisation d'une fresque sur le thème du sport pour embellir la palissade du parking au stade de la Paoute. Fabrication de mobilier de jardin en matériaux de récupération pour aménager le jardin de la maison environnement du quartier St Claude, et construction et mise en place de pièges pour lutter contre l'invasion des chenilles processionnaires.		X	X	X	X
↻	**Stages et séjours de vacances :** Actions de sensibilisation des jeunes (environnement, citoyenneté et vivre ensemble) lors des activités de loisirs adolescents (vacances scolaires).	X	X	X	X	X
↻	**Soutien aux Familles et à la Parentalité :** Programme de soutien aux familles, choisi par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé. Mise en place d'un climat familial favorable (aide préventive).			X	X	
↻	**Projets artistiques et culturels à destination des scolaires :** Les musées accueillent les élèves de la maternelle à la terminale. Plusieurs projets sont réalisés en fonction du programme qui est proposé à l'ensemble des établissements.			X	X	
⚙	***Médiations scolaires :*** Mise en place de nouvelles médiations scolaires (3 nouveaux projets sur l'image et la mémoire locale).			X	X	

56 – Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun

NEW	**Visite de la médiathèque :** Afin de faire découvrir cet équipement culturel majeur pour le centre-ville comme pour le territoire et de présenter les lieux et les usages, les publics et les services, une série de visites thématiques sur invitation est programmée à destination des agents de la ville et de la CAPG, des élus, des directeurs d'écoles, des principaux et des proviseurs, des comités d'organisation des fêtes, du club des entrepreneurs, du Conseil de Développement, du personnel de l'Office de Tourisme, des forces de l'ordre, etc.			X	X	

NEW	**Festival du Film d'Animation Jeune Public :** Le cinéma le Studio s'est associé pour la première année à ce festival qui a lieu au mois d'octobre.			X	X	
NEW	**Cin'école :** Présentation de films pour tout public le dimanche permettant au jeune public de découvrir des films oubliés mais malgré tout intemporels à partager en famille. Le Cinéma souhaite l'élargir à toutes les écoles primaires.			X	X	
↻	**Actions culturelles ciblées du service Bibliothèque & Médiathèques :** Actions auprès des publics empêchés. Des visites sont organisées au sein des maisons de retraite et au centre de détention de Grasse (pour les majeurs et les mineurs).			X	X	
↻	**Réseau bibliothèques/médiathèques :** Une offre de lecture publique riche et variée grâce à 2 médiathèques de quartiers, une bibliothèque patrimoniale et un service de navette. Accès à des livres lus et traduits en langue des signes.			X	X	
↻	**Accès à la culture via la dématérialisation :** Service de presse en ligne « Le Kiosque », prêts de livres électroniques et de liseuses, et numérisation de fonds Tripet.			X	X	X
↻	**Ville d'Art et d'Histoire :** Ce service propose une offre variée en direction des enfants et des adultes, déclinée sur l'ensemble du territoire. Les visites et ateliers sont gratuits pour les scolaires.			X	X	
↻	**Offre culturelle en direction des scolaires :** Renouvellement en 2017 de la signature d'une convention prévoyant la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes afin qu'ils découvrent et s'approprient les ressources culturelles de leur territoire.			X	X	
↻	**Rallye du Livre :** Proposé sur l'année scolaire par les services Bibliothèque & Médiathèque, Jeunesse, Ville d'Art et d'Histoire et le Musée International de la Parfumerie. Destiné aux enfants de CP et CE1, ils travaillent avec les enseignants sur 7 albums afin de participer à des ateliers lors d'une journée ludique en fin d'année scolaire.			X	X	
↻	**Cinéma :** « Le Studio » est un cinéma de proximité avec une programmation étudiée de manière à répondre à la demande (thèmes, horaires, scolaires, entreprises etc.). Il est géré en régie municipale autonome.			X	X	
↻	**Archives communales :** Une offre culturelle en faveur des jeunes et des adultes, et un partenariat avec l'Inspection d'Académie pour répondre à la demande des enseignants, mais aussi avec d'autres associations comme celle de l'Université du Temps libre et l'Association historique du Pays de Grasse (16 conférences pour 121 personnes).			X	X	
↻	**Musées :** Plusieurs lieux d'expositions dont le Musée International de la Parfumerie et le Musée d'Art et d'Histoire de Provence. Présence de médiateurs adaptant les animations en fonction des collections et des visiteurs.			X	X	

	Charles Nègre : À venir, dans le cadre du bicentenaire de la naissance du photographe Charles Nègre, organisation d'une exposition temporaire et d'un Escape Game. Pour « la Nuit Européenne des musées », opération « la classe, l'œuvre ! » (partenariat entre la CAPG et la ville).			X	X	
	MuséoKids : Parce que les musées ne sont pas que pour les grands, organisation d'un MuséoKids (chasse aux œuvres, etc.) au musée d'Art et d'Histoire de Provence.			X	X	

Piste de progrès :

- Trouver plus de moyens humains pour intervenir dans les hôpitaux et les EHPAD ;
- Travailler sur la communication en faveur du public mais aussi entre les services ;
- Davantage de transversalité des actions entre les structures culturelles.

57 – Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun

NEW	**Partenariats avec les institutions musicales du territoire :** Mise en situation professionnelle des élèves du Conservatoire. Pour 2019 les partenaires sont Le Printemps des Arts de Monte-Carlo et l'Orchestre de Cannes par son opération Sympho New et sa master-class.			X	X	
	Conservatoire de musique : Établissement d'enseignement musical ouvert à tous, enfants et adultes, pour des cours de formation musicale, de pratique vocale collective et de pratique instrumentale individuelle et collective. Les cours sont donnés en général hors temps scolaire et pendant le temps scolaire pour les Classes à Horaires Aménagés Musicales.			X		
	Ecoles Chantantes : Développer la pratique du chant choral dans les écoles (découverte de la musique de façon ludique ; spectacle de fin d'année). En partenariat avec l'Académie de Nice, l'Inspection de l'Education Nationale et le Conservatoire. Concerne les élèves de Grandes Sections au CM2.			X		
	Développement de la politique culturelle des Chapelles : Lieux d'exposition des 5 toiles classées (3 toiles de la Chapelle du Petit-Paris rejoindront les 2 toiles déjà exposées à la Chapelle de la Visitation).			X		

Piste de progrès :

- Ouverture de nouvelles classes (par exemple : hautbois, basson, cor, trombone, tuba, chant lyrique et musique ancienne)
- Ouverture des disciplines « art dramatique » et « danse »

58 – Développer les activités sportives

	Evènements sportifs : Un grand nombre d'événements de grande renommée ou tout simplement des incontournables de la vie grassoise.			X		

	Label or Ville Sportive : Décerné par le Comité Régional Olympique et Sportif.			X		
	2èmes COLLÉGIADES : Les classes de 6ème des collèges de Grasse se retrouvent pour courir permettant aux plus jeunes le dépassement de soi.			X	X	
	Publications : Le « Guide des sports » (liste des associations, disponible sur le site Internet de la ville) et « Laissez-vous conter le paysage de Grasse » (5 parcours pédestres, disponible à la Maison du Patrimoine).			X		
	Salle de Musculation : Deux salles de musculations municipales sont ouvertes à un prix très attractif aux personnes résidant ou travaillant sur Grasse. Une aux Fleurs de Grasse, la seconde sur l'allée des Bains.			X	X	
	Les Sportifs montrent la voie – les Ambassadeurs du Sport : Équipe de sportifs de haut niveau qui véhiculent une identité sportive forte afin de porter des messages (jeunesse, entreprise, population en situation d'handicap etc.), de rassembler et de démontrer la richesse sportive du Pays de Grasse.	X	X	X	X	X

SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ

Par ailleurs la ville de Grasse a expérimenté au cours des années précédentes, des projets de démocratie participative.

A travers ce cinquième axe, la ville cherche à renforcer ses actions en faveur de la solidarité, la culture, le sport et l'éco-citoyenneté, mais aussi à mobiliser la population en commençant par les plus jeunes.

59 – Rassembler les Grassois autour de la vie passée, présente et future

NEW	**Grasse aux Jeunes :** Un rendez-vous familial, festif et animé organisé par le service jeunesse avec les centres de loisirs.				X	
NEW	**Le Musée de la Marine Amiral de Grasse :** L'association propose des collections dans ce musée communal. Un ouvrage bilingue sur l'Amiral de Grasse a été conçu par l'association des amis du Musée de la Marine afin de mettre en valeur le musée.			X	X	
NEW	**Histoire du Sport :** En décembre 2019, mise en place d'une exposition sur l'histoire du sport et des associations sportives à Grasse de la fin du XVIIIème siècle à 2019 (expositions et conférences).			X	X	
NEW	**Journées européennes du Patrimoine :** En septembre 2019, exposition sur le thème des affiches de spectacles, ateliers pour enfant (créer son affiche), jeux historiques, visites des locaux et présentation de documents anciens.			X	X	
↻	**Commémorations :** Chaque année, les commémorations traduisent la démarche patriotique de la ville, son attachement au passé et sa reconnaissance à l'égard de ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.			X	X	
↻	**Archives communales – Expositions, conférences et numérisation :** Rendre accessible les archives de la ville ; sensibiliser les Grassois à ce patrimoine par le biais de conférences, d'expositions ; numérisation des archives privées depuis 2013 ; collecte de témoignages oraux.			X	X	X
↻	**Ville d'art et d'histoire :** On y propose une formation gratuite « Ambassadeurs de Grasse » pour ceux qui souhaitent faire aimer et découvrir leur ville, ainsi que des brochures gratuites (en Français et en Anglais).			X	X	
↻	**Inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité UNESCO :** Inscription des savoir-faire liés au Parfum en Pays de Grasse par le comité Intergouvernemental. Portée par l'Association Patrimoine Vivant Pays de Grasse.			X	X	
↻	**Parcours Patrimoine :** Créé par l'Office du Tourisme en partenariat avec le service Ville d'Art et d'Histoire. Circuit d'une durée d'une heure, signalé par un réseau en laiton au sol.			X	X	
↻	**L'espace Napoléon :** Grâce à la donation de 400 objets contemporains, il y est retracé les principaux évènements de			X	X	

	la vie de Napoléon. Pour des raisons de conservations, une partie est transférée place de la Foux (mars 2014).					
	Grande aventure du livre : Atelier semestriel qui permet au service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse de présenter aux grassois une partie des fonds qui sont conservés dans ce lieu mais surtout d'en raconter l'histoire.			X	X	
	Grasse terre de sports : Impression du catalogue de l'exposition qui aura lieu du 10 au 18 décembre 2019 au Palais des Congrès (conférence le vendredi 13).			X	X	
	Numérisation : Pour les planches contacts photographiques, afin de permettre une visualisation des fonds potographiques.			X	X	X

Piste de progrès : Dorénavant, les archives communales accueillent des conférences après 17h.

ZOOM SUR LA MAISON DU PROJET

La Maison du projet est un outil créé par l'ANRU pour renforcer, voire mettre au cœur du projet de renouvellement urbain, l'humain, pour favoriser et « soutenir le dialogue participatif sur les quartiers et reconnaître la maîtrise d'usage des habitants » Les contours sont flous ; le législateur a souhaité que les territoires se saisissent de l'outil et en définissent les contenus.

En effet, les ambitions du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sont d'importance : elles portent sur le changement de l'image et de l'attractivité du centre historique, en mettant en œuvre une restructuration urbaine globale, articulant des opérations d'envergure. Une chance pour la Ville.

Ce projet global et structurant qui est en cours de construction, doit nécessairement faire émerger des partenariats forts, réunissant tous les acteurs, les institutions, les financeurs, mais également le monde associatif, les commerçants, et les « experts de l'usage du quartier » que sont ses habitants. Avec la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), nous avions déjà mis à l'œuvre cette animation de proximité nécessaire pour faire naître nos projets. Avec la Maison du projet, nous avons souhaité confirmer notre engagement et mettre en avant la participation citoyenne et l'implication des habitants et des usagers à la construction des projets de rénovation urbaine.

La Maison du projet est le lieu d'échanges, où les habitants peuvent donner leur avis ; elle est animée par l'équipe dynamique et active de la GUP. Son contenu est évolutif et sera précisé au fil du temps, au fil du projet du centre historique. Nous savons dès lors que, dans cette maison, nous y trouverons des plans, des cartes, des panneaux, des films – ex. Médiathèque.

Dans la continuité des « ateliers de renouvellement urbain » qui se sont tenus au cours de l'année, et qui ont réunis à chaque fois entre 50 à 60 personnes, la maison du projet accueillera d'autres séances de travail qui seront organisées pour accompagner le projet dans sa phase finale de conception – les prochains "ateliers de renouvellement urbain" se

tiendront dans le courant de l'automne -, et d'autres suivront pour œuvrer sur sa mise en œuvre.

Y seront également organisées des animations, des expositions, des conférences, des « cafés chantiers ».

La Maison du projet rythmera, dynamisera, le temps long du projet, et en réduira les temps de doute qui accompagnent nécessairement les projets de cette envergure que nous souhaitons poursuivre.

Également en partenariat avec le service Bibliothèque & Médiathèque, les jeunes du centre-ville vont apprendre, grâce à des ateliers menés par les bibliothécaires, à sélectionner et choisir des documents dans l'objectif qu'il soit ensuite emprunté par leurs pairs dès l'ouverture de la médiathèque La Source - Charles Nègre.

60 – Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat

NEW	**WATTY à l'Ecole :** Sur l'année 2018/2019, 5 écoles grassoises ont participé à cette campagne de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau, soit 203 élèves de CM1/CM2.	X			X	X
NEW	**Tri sélectif « Fleurs de Grasse » :** Dans le cadre de la réception des travaux des colonnes de tri sélectif, la CAPG ainsi que l'ERIC ont mis en place une action de sensibilisation (22/10/19) en direction des enfants par le biais d'une création artistique mise en œuvre par l'association Totipotent.	X			X	X
NEW	**Ecow'acteurs** : La collectivité est associée à ce défi collectif de sensibilisation et de mobilisation afin de réduire les consommations énergétiques sur le territoire.	X			X	X
	Education au Développement Durable (EDD) : Dispositifs scolaires en Education au Développement Durable EDD mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : mise	X	X	X	X	X
	Embellissement des postes de transformation : 3 d'entre eux ont été mis en peinture en partenariat avec ENEDIS, Harjès et le service Jeunesse.			X		
	Rendez-vous aux jardins : La 17ème édition s'articule autour de trois objectifs : la découverte, la rencontre et l'échange autour d'un programme d'animations sur le thème des animaux au jardin.	X	X			

61 – Informer et associer les acteurs locaux

NEW	**#MaCommuneJyTiens :** Portée par l'Association des Maires de France, **p**remière campagne de communication pour sensibiliser le grand public sur la place et le rôle des communes et de leurs élus sur 6 thématiques : embellir, éveiller, entourer, rassembler, innover, secourir.				X	
NEW	**Cartons d'invitation :** Création de cartons web envoyés par mailing (baisse sensible des envois papier).					X

	Conseils Citoyens : L'un dans le « Grand Centre » (quartier historique et Gare) et l'autre aux Fleurs de Grasse, pour favoriser l'expression des habitants et usagers ainsi que « co-construire » les contrats de ville dans le cadre du NPNRU.				X	
	Consultations – construire l'avenir ensemble : Les assemblées générales, les conseils de quartier et les réunions publiques sont des espaces d'échanges et de rencontres entre l'équipe municipale, les services municipaux et les grassois.			X	X	
	Comités de quartier : Ils permettent des échanges plus adaptés aux besoins des habitants (propositions, réflexions, etc.).			X	X	
	Conseil de développement : Réunis autour de l'habitat, de la santé connectée et de l'indépendance énergétique, ces citoyens bénévoles se réunissent pour imaginer des propositions pour améliorer la vie en Pays de Grasse.	X	X	X	X	X
	Kiosque revue municipale : Téléchargeable sur le site de la ville (plus respectueuse de nos forêts) ou distribué gratuitement dans tous les lieux publics, commerces et associations.				X	
	Site Internet : www.ville-grasse.fr présente les services municipaux, et facilite l'accès aux démarches administratives grâce aux services en lignes. Présence d'une zone dédiée aux demandes et requêtes des citoyens.				X	
	Réseaux sociaux : Présence de la ville (Tourisme, Actualités, Archives communales, Ville d'Art et d'Histoire, etc.) sur différents réseaux comme Facebook, Twitter, Youtube et Viméo.				X	
	***Remplacement de la webcam panoramique* :** Située sur le toit de l'ancien Palais de Justice, les images sont disponibles pour tous et notamment pour les touristes et pour les médias TV et internet afin d'illustrer leurs reportages.				X	